Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D1-DE

C161221_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Avis sur les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

La loi N° 2015-990 du 6 Août 2015 art. 250V, dite loi Macron, a introduit de nouvelles dispositions concernant les dérogations au repos dominical.

L'article L. 3132-26 modifié du Code du travail dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin autorise les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail aux dates demandées par certaines Communes suivant le tableau ci-joint.

Les communes autorisant ces dérogations devront communiquer à l'intercommunalité la liste des dates concernées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/11/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

58 « pour »

23 « contre »

Décide d'émettre un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pouvant être formulées par chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération tel que repris dans le tableau ci-joint.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D2-DE

C161221_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)
Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Avance de subvention 2022

Le Conseil Communautaire a décidé le 20 novembre 2013 la création d'un office de tourisme et du Patrimoine sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial.

Son comité de direction est installé depuis le 15 septembre 2020 sous la Présidence de Monsieur Philippe DUQUESNOY.

Le travail mené par l'Office de Tourisme au cours de ces 4 dernières années a permis d'asseoir le positionnement touristique du territoire et de faire émerger une destination de courts séjours autour des thématiques : culture, bien-être et sport de nature.

Toutes les actions menées ont conduit à étoffer et à qualifier l'offre de découverte du territoire, mais aussi à améliorer le parcours client.

Malgré la persistance de la crise sanitaire, l'année 2021 a été l'occasion pour l'office de tourisme de poursuivre sa fonction de fédérateur des acteurs publics et privés du territoire et d'initiateur de projets et produits innovants. L'Office de Tourisme a ainsi développé des campagnes de promotion digitale, des circuits à la carte répondant au positionnement du visiteur, a valorisé le territoire grâce notamment à son nouveau site interne.

Afin d'assurer la poursuite de cette dynamique et de permettre à l'EPIC de mener l'exécution de ses missions tout en assurant la continuité du service, il est proposé de valider avant le vote du budget primitif 2022 de la Communauté d'Agglomération, la convention financière fixant l'avance de subvention au titre de l'année 2022 à l'EPIC Office Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour un montant de 500 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/11/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Philippe DUQUESNOY
(Président de la structure)

Décide le versement d'une avance de subvention 2022 de 500 000 € à l'EPIC – Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Approuve la convention financière de l'Office de Tourisme et du Patrimoine Intercommunal.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D2-DE

Autorise le Président à signer la convention financière avec l'EPIC – Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 16/18 Place Jean Jaurès à Lens.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 500 000 € seront proposés au vote du budget 2022 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 6360.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D3-DE

C161221_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Déploiement de l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.07.2022 sur la commune d'Éleu-dit-Leauwette- Modifie partiellement les délibérations du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 et du 23 septembre 2021

Les Conseils communautaires du 16 juin 2021 et du 23 septembre 2021 ont approuvé la mise en œuvre de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) sur dix huit communes (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Lens, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Harnes, Liévin, Loison-sous-lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) sur dix-sept de ses communes (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Lens, Liévin, Estevelles, Harnes, Loison-sous-lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil).

La commune d'Eleu-dit-Leauwette souhaite mettre en place l'APD en cohérence avec son périmètre d'APML dont elle a confirmé le déploiement et la pérennité lors du Conseil Communautaire du 16 juin 2021.

Le périmètre d'intervention proposé est identique à celui de l'APML et est annexé au format cartographique à la présente délibération .

Les décrets d'application précisent que l'entrée en vigueur de ces dispositifs doit se faire au terme d'un délai minimum de 6 mois suivant la publication de la délibération communautaire (soit au 01.04.2022).

Ce délai doit permettre de communiquer auprès des propriétaires bailleurs et de préparer les processus d'instruction des demandes.
Il est à rappeler que le dispositif débutera sur les communes ayant délibéré le 16 juin 2021 au 1er janvier 2022, sur les communes ayant délibéré le 23 septembre 2021 au 1er avril 2022, et sur la commune d'Éleu-dit-Leauwette au 1er juillet 2022.

Pour mémoire, et comme indiqué dans la délibération du 16 juin 2021, les objectifs sont multiples :

- Lutter contre l'habitat indigne,
- Lutter contre les marchands de sommeil,
- Promouvoir la qualité du marché locatif privé,
- Accompagner les bailleurs dans la remise aux normes de leur logement.

Ainsi, à compter du 1er juillet 2022, tout propriétaire bailleur ayant un logement destiné à la location situé dans les secteurs prédéfinis sur le territoire de la commune d'Éleu-dit-Leauwette, devra déposer une demande d'autorisation préalable à la division. Il le fera auprès de la commune d'Éleu-dit-Leauwette, soit directement, soit par voie électronique ou postale. Les dossiers seront envoyés à l'EPCI qui assurera le relais avec l'opérateur en charge de la visite du logement, s'il y a lieu, et la procédure de décision.

Tous les logements définis dans le périmètre seront pris en compte sans limite d'antériorité concernant la date de construction dudit logement.

Cette mise en œuvre intègre la mise en place d'un groupement de commande, la facturation de la contre visite aux propriétaires et une ingénierie définie dans la délibération du 16 juin 2021.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D3-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/11/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la mise en œuvre de l'autorisation préalable de division à compter du 1er juillet 2022 sur la commune d'Eleu-dit-Leauwette.

Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de groupements de commandes ci-annexée, au sein de laquelle est intégrée la ville d'Eleu-dit-Leauwette, afin de lancer les procédures d'achat liées à la mise en œuvre de ce dispositif.

Autorise le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au vote du BP 2022 sur l'imputation Budget Principal/Fonctionnement / Ligne de crédit 9975.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D4-DE

C161221_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention de co-financement d'une étude pré-opérationnelle «AMO flash» pour la copropriété « les quatre vents » à Liévin

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin compte 21 Quartiers Prioritaires politique de la Ville (QPV) répartis sur 19 communes. Parmi ces derniers, 3 sites ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

- Le quartier d'intérêt national, identifié comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le NPNRU : la Cité du 12 / 14 (QP062024) à Lens (62).
- Les quartiers d'intérêt régional retenus par le Conseil d'administration de l'ANRU :
  - le quartier République - Cité 4 (QP062019) à Avion (62)
  - le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise (QP062028) à Liévin (62).

Le 20 mai 2021, la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la CALL a été signée par l'ensemble des partenaires financiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Dans ce cadre, la commune de Liévin s'est engagée dans la définition de son projet de renouvellement du quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise. Ce projet d'envergure se dessine autour de trois axes majeurs : le cadre de vie, les logements ainsi que les équipements et services.

Or, au cœur de ce quartier, se trouve la copropriété des « quatre vents », copropriété fragile construite en 1958 et comprenant 64 logements répartis sur deux immeubles (bâtiments Aquillon et Boréal).

Depuis leur construction, les bâtiments n'ont subi que très peu d'améliorations, tant du point de vue thermique qu'esthétique.

Afin de tout mettre en œuvre pour que cette copropriété ne reste pas en marge de la nouvelle dynamique du quartier, il est proposé de mener une étude « AMO flash » financée en partie par l'ANAH. L'objectif est de réaliser un diagnostic multicritères de la copropriété (gouvernance, profil socio-économique des copropriétaires, situation financière, état du bâti, positionnement sur le marché immobilier, …) et d'établir des propositions d'accompagnement et d'interventions sur les volets juridique, financier, comptable et technique, en tenant compte des éléments de diagnostic.

Cette étude pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle « AMO flash » de la copropriété « les quatre vents » à Liévin serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CALL, en sa qualité de délégataire des aides à la pierre et de porteur de projet NPNRU.

Cette mission estimée à 30 000 € HT serait cofinancée par les collectivités impliquées :
- La CALL à hauteur de 12,5 %,
- La ville de Liévin à hauteur de 12,5 % (pour un montant maximum de 7 500€ HT),
- L'ANAH à hauteur de 50 %,
- La Banque des Territoires à hauteur de 25% de la dépense HT.

La présente délibération a pour objet d'acter la convention de cofinancement et les conditions de versement de la participation financière de la commune de Liévin à la CALL.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D4-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/11/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention de cofinancement de l'étude pré-opérationnelle « A.M.O flash » de la copropriété « les quatre vents » à Liévin.

Autorise le Président à signer la convention de cofinancement de l'étude pré-opérationnelle « A.M.O flash » de la copropriété « les quatre vents » à Liévin.

Autorise le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Autorise le Président à solliciter toute subvention, notamment auprès de l'ANAH et de la Caisse des Dépôts et Consignations, permettant de minorer le reste à charge.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 36 000 € TTC sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11526.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D5-DE

C161221_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CAF/CALL au titre du Permis de Louer

Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR), la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) expérimente, depuis le 1er janvier 2020, pour une durée de 2 ans, sur 13 communes de son territoire, le permis de louer et plus précisément, la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location.

A ce titre :
- 1128 dossiers ont été déposés,
- 806 accords ont été donnés (dont 345 accords suite à un refus sous réserve),
- 104 refus ont été délivrés (dont 34 refus suite à un refus sous réserve).

Les Conseils communautaires du 16 juin 2021 et du 23 septembre 2021 ont approuvé le redéploiement de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) sur dix-huit communes (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Lens, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Harnes, Liévin, Loison-sous-lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil) et la mise en œuvre de l'Autorisation Préalable de Division (APD) sur dix-sept de ses communes (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Lens, Liévin, Harnes, Estevelles, Loison-sous-lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil).

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif depuis 2020, le partenariat avec la CAF s'est avéré particulièrement essentiel et efficace. En effet, CAF et CALL ont pour objectif commun de s'assurer de la décence des logements mis en location.

La CAF a donc transmis durant ces deux années d'expérimentation, l'intégralité des nouvelles demandes d'Allocation Logement (AL), sur l'ensemble des périmètres concernés permettant ainsi de croiser les données et d'identifier les logements n'ayant pas fait l'objet d'APML.

Aussi, 637 signalements ont été remontés à la CALL par les services de la CAF (soit plus de 637 logements n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'APML sur les secteurs concernés).

Il est donc proposé de renouveler la convention partenariale avec la CAF, de l'étendre à l'Autorisation Préalable de Division (APD) ainsi qu'aux nouveaux périmètres d'application du dispositif (soit 18 communes).

Cette convention a donc pour objet de :

- renforcer la politique de lutte contre la non-décence et l'insalubrité du parc privé en conjuguant les efforts de la CALL et de la CAF,
- de lutter contre les marchands de sommeil,
- d'améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire,
- d'améliorer la qualité de vie quotidienne des familles, l'appropriation de leur logement et faciliter ainsi leur insertion sociale,
- habiliter la CALL, via son opérateur, à vérifier les critères de décence définis par le décret n° 2002-120 du 30/01/2002 et à dresser des constats sur l'état des logements dont les occupants bénéficient d'une allocation logement à caractère social (ALS) ou familial (ALF) versée par la CAF,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D5-DE

- déterminer la procédure mise en œuvre entre la CAF et la CALL pour l'établissement des constats de décence des logements. Définir les modalités d'échange et de transfert de données de la CAF vers la CALL. Chaque mois, la CAF du Pas-de-Calais édite la liste des nouveaux bénéficiaires d'ALS et d'ALF du mois écoulé dans le périmètre défini via une requête dans sa base de données allocataires.

Il est précisé que cette convention prend effet le 1er janvier 2022, pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026 et n'a aucune incidence financière sur les deux parties.

Les plus-values pour la collectivité :
- Accéder à une base de données majeures visant au repérage des propriétaires bailleurs proposant toute nouvelle mise en location via l'ouverture des demandes d'ALS et d'ALF,
- Permettre un partenariat avec un acteur ressource gage de bonne réussite du dispositif Permis de louer sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/11/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de partenariat avec la CAF ci-annexée et ayant pour objet la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence des logements, dans le cadre de la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location et de l'autorisation préalable de division sur les communes précitées.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Précise qu'aucun crédit n'est nécessaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D6-DE

C161221_D6

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Lancement des travaux de réflexion de la Communauté d'Agglomération dans la démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Depuis 2006, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est une démarche contractuelle majeure, portée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Depuis le 1er janvier 2020, il n'est plus possible pour une collectivité territoriale de renouveler ou de signer un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF. Ce contrat est désormais remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est un projet social de territoire qui vise, pour la CAF, à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions sur un territoire.

D'un point de vue stratégique, la réforme répond à un double enjeu : « revivifier le cadre politique entre les CAF et les collectivités territoriales » et simplifier les financements des domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

L'échelle territoriale jugée comme pertinente par la CAF est celle de l'intercommunalité.

Dans la pratique, la réforme répond aux objectifs suivants :

- Objectiver les besoins à partir d'une vision globale et partagée des problématiques, des ressources, des moyens mobilisés sur le territoire, dans une logique de développement social globale,
- Recenser l'ensemble des interventions de chacun et faire émarger leurs articulations, veiller à la complémentarité de ces interventions,
- Définir les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques du territoire,
- Mutualiser et optimiser les moyens pour améliorer l'efficacité des actions mises en œuvre,
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation continue permettant d'ajuster les réponses en fonction de l'évolution des besoins de la population.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D6-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

79 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Propose d'initier les réflexions autour de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et décidera à l'issue si un intérêt d'une signature de la CTG venait à se manifester.

Précise que ces travaux seront menés en collaboration avec les communes du territoire en s'inscrivant dans le cadre des politiques communautaires légales (Politique de la Ville, habitat, inclusion numérique ….).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D7-DE

C161221_D7

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Stratégie numérique de la CALL
Adoption de la charte de la donnée pour le territoire
de l'agglomération de Lens-Liévin

Suite à l'adoption en juin 2018 de la Feuille de Route Numérique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a décliné en 2019 sa stratégie, qui vise à accompagner la transformation du territoire et à améliorer la qualité des services aux habitants et aux professionnels de l'agglomération. Un de ses axes forts vise à soutenir le développement des services publics numériques et mettre en place une **politique de la donnée** à l'échelle de l'agglomération pour accompagner cette ambition.

Le développement de la donnée est résolument transversal : l'objectif est à la fois de contribuer à l'émergence et à la structuration de nouveaux services numériques, d'encourager l'innovation, de faciliter la décision publique et de renforcer l'attractivité du territoire.

L'ambition de la CALL est, à terme, de constituer un véritable **service public territorial de la donnée** en développant une posture d'ouverture, collaborative et de coconstruction avec l'ensemble des acteurs du territoire, publics et privés qui le souhaitent. Elle souhaite se positionner en **tiers de confiance garantissant une production et un usage des données en biens communs au service de l'intérêt général** favorisant ainsi l'émergence d'un écosystème de la donnée territoriale.

La charte de la donnée, conforme à la législation nationale et européenne, pose un **cadre de confiance** pour la protection des utilisateurs, des producteurs de données et la qualité des données. Elle s'appuie sur 5 valeurs : la **transparence**, la **confiance** et l'**éthique**, la **solidarité** et l'**innovation**.

La CALL prend 5 engagements :

- garantir la qualité des données,
- agir en tiers de confiance,
- accompagner la transformation du service public territorial,
- développer les biens communs,
- affirmer la maîtrise et la souveraineté de la collectivité sur ses données.

La mise en œuvre de la Charte de la donnée suppose un pilotage et un suivi permanents parce qu'elle est au cœur de la transformation des services publics locaux. L'instauration d'une gouvernance garantira la valeur de transparence et concernera exclusivement les données publiques partagées entre les organisations signataires de la Charte et faisant l'objet de conventions de réciprocité, à l'exclusion des données internes de chaque organisation et des données privées et personnelles détenues par chacune d'entre elles. L'information sur l'évolution de la politique de la donnée territoriale contribuera également à cet objectif de transparence.

La politique des données publiques partagées et la mise en application de la Charte sont suivies par un Comité Territorial de Data Management qui associe les partenaires signataires de la Charte par la conclusion de conventions de réciprocité.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D7-DE

La Charte de la donnée du territoire de l'agglomération de Lens-Liévin ne constitue pas un texte juridique réglementaire s'appliquant de jure à tous les citoyens et professionnels du territoire. Elle suppose une adhésion explicite et officielle de la part de chaque acteur public ou privé souhaitant rejoindre l'écosystème de la donnée du territoire.

Toute personne morale, publique ou privée, productrice de données, peut solliciter une adhésion auprès de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. La demande d'adhésion sera transmise au Comité Territorial de Data Management qui réunit les principaux producteurs de données publiques du territoire et statuera sur la demande.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la Charte de la donnée territoriale annexée,

Instaure un Comité Territorial de Data Management qui réunira les principaux producteurs de données publiques du territoire,

Indique que l'adhésion à cette Charte pourra être sollicitée par toute personne morale, publique ou privée, productrice de données, auprès du susdit Comité, qui statuera sur la demande, et dont l'acceptation prendra la forme d'une convention.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D8-DE

C161221_D8

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Déploiement du dispositif "Pass Numériques"
Avenant n°1 à la convention du cofinancement par l'Etat

Le Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a été lauréate en 2019 de l'appel à projets lié au « plan national pour un numérique inclusif » mené par le Secrétariat d'Etat au Numérique, qui a permis le financement par l'État (à hauteur de 65%) d'un programme d'un montant global de 482 900 €, pour l'acquisition de « pass numériques ».

La délibération du Conseil Communautaire en date du 04 octobre 2019 a autorisé la signature de la convention de cofinancement avec l'État, reprenant notamment des modalités de déploiement sur deux années, soit avant le 31 décembre 2021.

Par la suite, après une phase de concertation avec les communes qui ont toutes adhéré au principe d'une convention de mandat pour le déploiement des pass, la délibération du conseil communautaire en date du 09 juillet 2020 a adopté le principe d'un déploiement en deux phases, et a acté la clé de répartition des chèques aux communes.

A ce jour, près de 60 prescripteurs ont été formés dans les 36 communes pour procéder à l'identification des bénéficiaires, et pour chacun d'entre eux la constitution d'un parcours de formation au numérique. A cet effet, près de 30 lieux de médiation ont reçu la labellisation « APTIC » pour dispenser les formations sur le territoire de la CALL.

Malheureusement, le contexte de la crise sanitaire a occasionné très rapidement la fermeture de ces lieux, ayant pour conséquence l'arrêt de la prescription des pass. Le programme de déploiement étant considérablement retardé, il est envisagé de prolonger d'une année la convention avec l'État, portant l'engagement de la CALL de déployer les pass numériques avant le 31 décembre 2022. De même, l'évaluation collective prévue à l'issue de la phase 1 (initialement en mars 2021) sera reportée d'une année, et concernera le déploiement de 30.000 chèques de 10€ en phase 2 (au printemps 2022).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention cofinancement du dispositif avec l'État.

Indique que la poursuite du déploiement des pass en phase 2 fera l'objet d'une délibération en 2022 au regard d'une évaluation de la phase 1.

Précise que les crédits non consommés nécessaires à la phase 2, inscrits initialement en 2021, seront réinscrits en 2022, par imputation au Budget Général (01) en section de Fonctionnement, ligne de crédit 11176.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D9-DE

C161221_D9

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Règlement intérieur de la déchèterie d'Avion

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, elle a construit une nouvelle déchèterie fixe, sise chemin de Vimy à Avion.

Par le biais du marché de conception-réalisation et exploitation des déchetteries de Grenay et d'Avion, ce nouvel équipement est exploité par l'entreprise Veolia Propreté, titulaire du marché, depuis le 15 novembre 2021, pour une durée de 7 ans.

Le règlement intérieur propre à cette déchèterie a donc été rédigé. Il permet d'établir clairement les modalités d'utilisation de l'équipement.

Ce document sera affiché de manière visible sur le site.

Le règlement intérieur reprend notamment :

- Les différentes conditions d'accès au site et horaires d'ouverture,
- Les caractéristiques des déchets acceptés,
- Les obligations d'usage du site,
- Les éventuelles sanctions et poursuites en cas de non respect du règlement.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le règlement intérieur de la déchèterie d'Avion.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D10-DE

C161221_D10

RESSOURCES ET MOYENS

****

Développement de l'administration électronique
Convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais
pour la mise en œuvre d'un parapheur électronique
et la connexion des Systèmes d'Informations de la CALL et du CDG62

Le Président rappelle à l'assemblée les actions menées au sein des services communautaires en vue de développer l'administration électronique. La dématérialisation du contrôle de légalité, des documents de travail des assemblées avec le cartable électronique des élus, et celle des flux comptables et des ressources humaines.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) souhaite poursuivre ses actions en enrichissant encore ses procédures dématérialisées, dans le but d'accroître la qualité et la flexibilité, et de réduire les temps de traitement dans les circuits décisionnels.

Par ailleurs, le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais (CDG 62), dans sa politique d'accompagnement des collectivités territoriales et des établissements publics du département, souhaite aider ces derniers dans la mise en place de l'administration électronique (e-administration). Il souhaite également se positionner en tant que mutualisant auprès de ces derniers afin d'assurer un service de qualité et une optimisation de la dépense publique.

Le choix ayant été fait par la CALL de développer des solutions ouvertes sur la gamme de produits distribués par la société Libriciel (Webdelib, S²low), le CDG 62 propose de continuer dans cette voie par d'autres outils mis en œuvre en mode mutualisé.

Il est proposé la conclusion d'une convention qui aura pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CDG 62 et la CALL collaboreront pour la mise en œuvre de la e-administration, d'un parapheur électronique ainsi que des projets de connexion des systèmes informatiques de la CALL à la solution proposée par le CDG62.

Dans une première phase, l'utilisation du parapheur électronique permettra à notre collectivité de structurer et d'accélérer le processus de visas et de signatures de nos documents. La phase 2 sera quant à elle consacrée à l'intégration de l'application Webdelib.

Les coûts induits par cette convention pour ces deux phases sont de :

- 6000 € HT pour la mise en place la première année (dont participation au service mutualisé) ;
- 700 € HT pour la participation au fonctionnement du service mutualisé en année 2 ;
- 600 € HT pour la participation au fonctionnement du service mutualisé en année 3 ;

En cas de renouvellement de la convention, les coûts seront de 600 € HT par année pour la participation au fonctionnement du service mutualisé.

La convention prévoit une phase 3 consacrée à des développements spécifiques, notamment la mise en place de connecteurs avec les différents logiciels métiers de la CALL. Cette phase fera l'objet d'un planning propre de déploiement en fonction des connexions souhaitées par la CALL, et chaque intervention fera l'objet d'une lettre de mission ou d'un bon de commande sur la base d'un prix horaire fixé dans la convention.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D10-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte l'utilisation du parapheur électronique pour la circulation de bout en bout des documents pour la validation et/ou la signature électronique aux élus ;

Autorise le Président à signer la convention pour l'accompagnement à la e-administration proposée par le CDG 62 pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse ;

Demande de faire l'acquisition des certificats de signature électronique indispensables pour la validation/signature des documents ;

Indique que les dépenses afférentes seront inscrites au budget principal (01) des exercices 2022 et suivants en section de fonctionnement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D11-DE

C161221_D11

RESSOURCES ET MOYENS

****

Ajustement de poste suite à une vacance d'emploi

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformation urbaines... A travers son projet de territoire, la CALL est au coeur d'un ambitieux projet de transformation. La communauté d'Agglomération de Lens Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

La direction des Affaires juridiques regroupe actuellement 4 services :
- le service stratégie foncière et patrimoniale,
- le service commande publique et achats,
- le service accompagnement juridique et conseils,
- le service des assemblées.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent la création du poste identifié de directeur des affaires juridiques dans son périmètre actuel.

Le départ de l'agent en place, en charge de la direction et le recrutement prochain de son remplaçant nécessite la prise de cette délibération qui identifiera le poste de directeur des affaires juridiques comme suit :

Au sein de la Direction Direction Générale des Services, le directeur des affaires juridiques mettra en place l'organisation et les processus permettant d'assurer la sécurité juridique des actes de la collectivité : conseil aux services et aux élus en amont des décisions, vérification des documents produits par les services, pilotage des dossiers nécessitant une expertise juridique particulière, gestion des contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. Il proposera et mettra en œuvre la stratégie de la collectivité en matière de foncier et de patrimoine immobilier. Il organisera la veille juridique sur les différents domaines intéressant la collectivité. Le directeur juridique encadrera les 4 services nommés précédemment.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D11-DE

Doté d'une solide formation juridique ainsi que d'une expérience confirmée cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A, administrative, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste pourra être ouvert aux contractuels disposant des titres et ou diplômes requis dans le domaine de compétence. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de recruter un Directeur des Affaires Juridiques dans les conditions énoncées ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D12-DE

C161221_D12

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de chef de projet aménagement pour la Direction de l'Aménagement, des grands Projets et de la maîtrise d'ouvrage

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Vu la délibération du 15 avril 2021,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformation urbaines…

A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation.

La communauté d'Agglomération de Lens Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux. Face à cette montée en puissance de notre collectivité il est devenu nécessaire de structurer la maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux multiples enjeux des dossiers,

C'est dans ce contexte que le Conseil Communautaire avait entériné la création de la direction Aménagement, grands projets et maîtrise d'ouvrage par délibération en date du 15 avril 2021,

La mise en place de cette direction s'est faite au travers du redéploiement d'un service et de postes existants et par le renforcement des effectifs, en fonction de la montée en charge des projets et des sollicitations des communes (et de leur participation financière selon le même principe que pour la mutualisation).

A ce titre il avait été acté la création de 4 services dédiés :
- Service Assistance maîtrise d'ouvrage,
- Service Aménagement,
- Service Ingénierie et maîtrise d'ouvrage (service pré existant),
- Service Mobilité transports et modes doux.

Au cours du déploiement de la direction, il est apparu nécessaire de renforcer le service aménagement par le recrutement d'un second chef de projet qui viendra en appui du premier recrutement dont les missions s'articulent autour des grands projets à la fois urbain ou paysagers portés par la CALL.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D12-DE

Il coordonnera l'aménagement des sites urbains à enjeux communautaires ou délégués à la CALL.

A ce titre, il/ assurera :

- la coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des opérations d'aménagement engagées dans le domaine des grands projets, de l'aménagement, et de l'espace urbain,
- la conduite d'études générales et d'études pré-opérationnelles d'aménagement,
- la conduite des procédures réglementaires pré-opérationnelles des opérations d'aménagement,
- la liaison avec le service des travaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A, administrative ou technique, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés ou Ingénieurs Territoriaux.Groupe A5.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste pourra être ouvert aux contractuels disposant des titres et ou diplômes requis dans le domaine de compétence. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un/e chef de projet aménagement dans les conditions énoncées ci dessus.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D13-DE

C161221_D13

RESSOURCES ET MOYENS

****

Poste d'assistant administratif pour le service droit des sols :
Modification des grades ouverts au recrutement

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 décembre 2021,

Vu la délibération n° D60 du 23 septembre 2021,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée. La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Impulsées par le Projet de Territoire, les missions de la CALL évoluent en profondeur pour permettre de renforcer et de développer l'estime du territoire et son attractivité. La déclinaison opérationnelle de ce projet structurant induit ainsi une réorganisation indispensable des services pour répondre aux enjeux posés.

Par délibération en date du 23 septembre 2021, le conseil communautaire avait acté la création du poste d'assistant administratif pour le service droit des sols, au sein de la direction coordination et mutualisation.

Le but de cet emploi étant de contribuer à renforcer l'équipe en particulier autour de missions de coordination administrative et financière.

Le poste d'assistant service commun droit des sols avait été ouvert uniquement sur le grade d'adjoint administratif.

Tenant compte des enjeux du poste et afin d'anticiper toute difficulté liée au recrutement, il est aujourd'hui proposé d'élargir l'ouverture du poste au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux qui comprend les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 1ere classe et adjoint administratif principal 2^{e} classe.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D13-DE

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste pourra être ouvert aux contractuels disposant des titres et ou diplômes requis dans le domaine de compétence.

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'ouvrir le recrutement de l'assistant administratif service commun droit des sols au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D14-DE

C161221_D14

RESSOURCES ET MOYENS

****

Poste de chargé de commande publique :
Modification grades de recrutements

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 décembre 2021,

Vu la délibération D10 du 10 novembre 2021,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants (gestion de l'eau potable et de l'assainissement, collecte, élimination et valorisation des déchets, gestion des zones d'activités économiques, outre la gestion d'un port fluvial et d'un aérodrome…). Le service de la commande publique, rattaché à la Direction des affaires juridiques, remplit une mission support indispensable à l'exercice de ces compétences en assurant la passation des contrats de la commande publique.

A la faveur du renforcement des obligations en matière de dématérialisation des procédures de marchés publics, le service de la commande publique s'est profondément réorganisé afin d'améliorer la qualité du service qu'il rend auprès des services opérationnels de la CALL mais également des communes membres avec lesquelles certaines procédures d'achat sont mutualisées (ou passées dans le cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage).

La délibération D10 du 10 novembre 2021 avait acté la création d'un poste de chargé de la commande publique afin de renforcer l'équipe en place et ainsi gérer les procédures liées à la commande publique. Ce poste avait été ouvert sur la catégorie A administrative (grade attaché territorial) et B administrative (cadre d'emploi des rédacteurs).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D14-DE

Tenant compte des enjeux du poste, dans un souci d'optimisation organisationnelle du service et de contrainte budgétaire, il est aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire de modifier la délibération prise initialement et de proposer un recrutement sur les filières B et C administratives , cadre d'emploi des rédacteurs et cadre d'emploi des adjoints administratifs, en supprimant l'ouverture au grade d'attaché territorial.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'ouvrir le recrutement du chargé de commande publique au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D15-DE

C161221_D15

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste d'économe de flux pour la direction aménagement, grands projets et maîtrise d'ouvrage

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformation urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Sur le territoire, depuis plusieurs années, les communes et l'intercommunalité déploient des actions pour accompagner et encourager la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Elles souhaitent aujourd'hui accélérer la mise en œuvre de ces actions dans une logique de partage d'expérience, d'expertise et de mutualisation. Le volet financier constitue systématiquement un frein à la réalisation des projets, par la diversité des dispositifs de soutien et la complexité des modèles économiques de la rénovation.

A ce titre afin de renforcer la direction aménagement grands projets et maîtrise d'ouvrage, service Ingénierie MOA grands projets – service commun et d'apporter une complémentarité à la mission des conseillers en énergie partagé et des conducteurs d'opérations, les services communautaires proposent le recrutement d'un économe de flux.

L'économe de flux sera en charge du développement de l'ingénierie financière et juridique en collaboration avec les équipes, de l'accompagnement des collectivités dans la réalisation des travaux.

Ce poste bénéficie d'un premier financement sur 2 ans pour partie (30 %) par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Dans le cadre de sa mission, l'économe de flux sera mis en relation avec plusieurs communes de la CALL, et pourra être amené, suivant les besoins des équipes locales, à réaliser les missions suivantes, en lien avec le coordinateur sur service Commun de la Transition Durable et d'Aide aux communes :

- Renforcer les compétences économiques et financières
- Développement d'outils financiers pour favoriser le passage à l'acte. (Intracting, CEE, …)
- Montage d'actions collectives
- Soutien à l'élaboration d'un programme d'investissements en lien avec les services.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D15-DE

- Etablissement d'un plan de financement en optimisant la mobilisation des aides financières disponibles.
- Réalisation de projections en coût global en consolidant le chiffrage.
- Proposition d'offres de financement pour le reste à charge.

PHASE OPÉRATIONNELLE PRE TRAVAUX

- Suivi des audits énergétiques et thermiques prévus dans le cadre du programme ACTEE,
- Préparation des éléments de bilan ou de suivi pour le programme ACTEE,
- Sensibilisation et conseil aux communes

- Apport d'expertise sur les projets de rénovation thermique, d'efficacité, énergétique des bâtiments, de réalisation de bilans énergétiques et de suivi des consommations,
- Comprendre et aider à la décision pour le renouvellement ou la modification d'un contrat d'exploitation,
- Construire, développer, mettre en œuvre un plan d'actions de sobriété, un projet d'efficacité de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public,
- L'accompagnement d'études énergétiques sur les bâtiments et de l'éclairage public avec la participation à l'élaboration de préconisations, d'améliorations en termes de gestion énergétique ou de travaux, dans l'optique de massifier au maximum les opérations,
- Accompagnement des collectivités dans la rédaction de programmes d'opérations, sur le choix de travaux à réaliser,
- Réalisation des documents de consultation,
- Accompagner les MOA pour la consultation et le choix des entreprises,
- Mise en œuvre du programme d'actions recommandées,
- Promotion et accompagnement pour tout projet d'énergie renouvelable (ou de construction pour les aspects énergétiques).

SUIVI POST-TRAVAUX

- Suivi et reporting de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques,
- Accompagnement au déploiement d'un outil de suivi des consommations,
- Sensibiliser et former les équipes communales et les élus aux usages de leur patrimoine,
- Communiquer sur les actions et les bonnes pratiques : mise en valeur des efforts réalisés et des économies engendrées, mise en évidence d'indicateurs de pilotage ou d'aide à la décision (dépenses évitées, émissions évitées…),
- Aider à la valorisation des CEE générés par les actions de MDE,
- Préparation des éléments de bilan et de suivi pour le programme ACTEE,

Les pré requis sont les suivants :

- Connaissance appréciée des collectivités territoriales et de leur organisation (mécanismes de décision, gestion administrative et financière, marchés publics, …),
- Bonnes connaissances techniques dans les domaines thermiques et énergétiques du bâtiment et de la rénovation des bâtiments,
- Compréhension de la vision sur les jeux d'acteurs liés aux collectivités et à leur organisation, et plus particulièrement sur la thématique de la rénovation énergétique,
- Connaissance souhaitée de la Gestion et maintenance des équipements. (Chaufferie, GTB, ventilation, éclairage public).

Le contrat proposé est un contrat de projet identifié sur une durée estimée de 36 mois. La rémunération de cet emploi non permanent, à temps complet sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens, ingénieurs ou attachés territoriaux.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D15-DE

Depuis le 29 février 2020, le contrat de projet est une nouvelle possibilité de recrutement sur un emploi non permanent prévu à l'article 3 . II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Ce poste non permanent est ouvert aux contractuels disposant des compétences énoncées ci dessus ou aux fonctionnaires disposant des compétences et du grade requis, par le biais du détachement.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de créer le poste d'économe de flux dans les conditions énoncées ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D16-DE

C161221_D16

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mise en place d'une convention de partenariat avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais concernant la protection sociale complémentaire au titre de la Prévoyance

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais en date du 23 novembre 2021, retenant l'offre présentée par SOFAXIS – INTERIALE au titre de la convention de participation Prévoyance,

Vu l'avis du comité technique en date du 7 décembre 2021,

Considérant que la collectivité CALL souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,

Considérant le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion ci- joint,

Assiette de cotisations :
- Traitement Base Indiciaire + NBI + Régime Indemnitaire
- Traitement Base Indiciaire + NBI (sans régime indemnitaire)

Prestation	Taux (%) toutes charges comprises				
	Niveau à 80 %	Niveau à 85 %	Niveau à 90 %	Niveau à 95 %	Niveau à 100 %
Garantie incapacité temporaire de travail – maintien de salaire	0,78%	0,88%	1,04%	1,20%	
Garantie invalidité permanente totale	0,46%	0,55%	0,64%	0,72%	
Garantie perte de retraite consécutive à une invalidité permanente totale sous forme de Rente	0,38%	0,41%	0,44%	0,49%	
Garantie perte de retraite consécutive à une invalidité permanente totale sous forme de Capital	480% PMSS 0,20%	510% PMSS 0,21%	540% PMSS 0,23%	570% PMSS 0,24%	
Garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie					0,29%

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D16-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1er janvier 2022, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci,

- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2018 :

  o Catégorie A : 5 € brut,

  o Catégorie B : 7,50 € brut,

  o Catégorie C : 10 € brut,

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D17-DE

C161221_D17

RESSOURCES ET MOYENS

****

Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais
Modification des taux

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 précise que les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 23 novembre 2018 approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires précisant le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation,

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juin 2019 et de son rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 28 juin 2019 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec chaque candidat pour le lot concerné,

Vu la déclaration d'intention proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe que le Centre de Gestion a lancé,

Vu les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe valant également convention de suivi du Cabinet d'audit sus mentionné,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2019 portant sur l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 novembre 2021 portant acceptation de l'avenant présenté par l'assureur CNP à effet du 01 janvier 2022, modifiant les taux du lot n°3, lot n°4, lot n°5 et lot n°6 « collectivités et établissements de 31 à 50 agents, 51 à 100 agents, 101 à 200 agents et plus de 200 CNRACL » du contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Département du Pas de Calais,

Vu la délibération en date du 23 novembre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas de Calais entérinant la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 23 novembre 2021 sur l'avenant présenté par l'assureur, portant modification des taux du lot n°3, lot n°4, lot n°5 et lot n°6 du contrat groupe assurances statutaires à effet du 01 janvier 2022,

Vu le courrier reçu du Centre de Gestion 62 précisant les nouveaux taux du contrat en raison d'une augmentation constatée des risques couverts et de la négociation entre le Centre de Gestion et les assureurs,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D17-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les nouveaux taux ci-dessous, obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre établissement public,

1) Collectivités et établissements comptant plus de 200 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0,15 %
Accident de travail	Zéro jour	3,39 %
Longue Maladie/longue durée		
Maternité - adoption		
Maladie ordinaire		
Taux total		3,54 %

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de l'établissement, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

2) Agents relevant de l'IRCANTEC et exclusivement du droit public

Agents de droit public relevant de l'IRCANTEC (sans charges patronales)

Garanties	Franchise	Taux en %
Accident de travail et maladie professionnelle		1.36%
Grave maladie		
Maternité – adoption – paternité		
Maladie ordinaire	Zéro jour	
Taux total		1.36%

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée, composée du traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix e l'établissement, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

Il est à noter que les autres dispositions au contrat groupe statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de calais restent inchangées.

Autorise le Président à signer les bons de commande ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier qui interviennent dans le cadre du contrat de groupe et correspondant aux choix retenus par la CALL dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D18-DE

C161221_D18

RESSOURCES ET MOYENS

****

Dépôts des déchets sur le site de la gare d'eau d'Annay-sous-Lens/Pont-à-Vendin - Partage des honoraires d'avocats

Depuis 2017, la Commune d'Annay-sous-Lens a alerté à plusieurs reprises les services de l'État sur le comportement de deux entreprises implantées sur le site de la gare d'eau, qui ont accumulé des volumes importants de déchets industriels sur des terrains privés.

Plus précisément, le site de la gare d'eau est constitué :
- d'un quai de déchargement, propriété de l'État et géré par Voies Navigables de France, accessible par une voie communale située sur le territoire de la commune de Pont-à-Vendin, d'une part,
- de plusieurs terrains à vocation économique, appartenant à des propriétaires privés et situés sur le territoire des communes d'Annay-sous-Lens et de Pont-à-Vendin d'autre part.

L'ensemble du site est limitrophe de la commune d'Estevelles, en proximité immédiate des habitations situées sur la berge opposée du canal.

Deux terrains retiennent en particulier l'attention. Ils ont la caractéristique commune d'être issus d'entreprises ayant cessé leurs activités et d'avoir été intégrés dans le patrimoine privé des anciens actionnaires. Initialement, les entreprises qui s'y étaient installées avaient indiqué être locataires des terrains et vouloir y développer une activité de tri et de transit de déchets industriels inertes, essentiellement des produits de la démolition de bâtiments pour valorisation ou mise en décharge.

De fait, les communes font les constats suivants :
- les déchets industriels amenés sur les terrains en question ne sont que très marginalement triés et évacués. Les volumes accumulés sont aujourd'hui estimés à 82 706 m3 (cubages réalisés par les propriétaires)
- il est permis, sur la foi de témoignages de riverains, d'émettre des doutes sérieux sur la nature inerte des déchets entreposés. D'ailleurs, le propriétaire du terrain encombré de 10 955 m3 de déchets a fait réaliser un diagnostic comprenant des prélèvement et un inventaire des déchets présents sur le site, dont il ressort la présence de 500 tonnes de déchets inertes (devant être stockés en ISDI ex-décharge de classe 3), de 4 893 tonnes de déchets non dangereux assimilables à des déchets ménagers (devant être stockés en ISDND à défaut d'être triés et valorisés) et 15 tonnes de déchets dangereux (devant être stockés en ISDD ex-décharge de classe 1).
- les entreprises sont aujourd'hui défaillantes : l'une a déposé le bilan, l'autre s'est vue notifier son expulsion à la demande du propriétaire qui conteste la réalité du bail.

Face à une situation qui se dégrade, l'État indique avoir mis en demeure les deux entreprises de procéder à l'évacuation des déchets, sans résultat jusqu'à présent. La CALL et les Communes reprochent aux services de l'État une réponse tardive et des mesures insuffisantes pour faire cesser le trouble alors même que les premières alertes datent de 2017.

Récemment, sous la pression, l'État a prescrit aux entreprises fautives la réalisation d'analyses visant à établir la nature précise des déchets déposés.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D18-DE

Considérant les risques que font peser ces accumulations de déchets sur la santé de la population riveraine d'une part, l'atteinte à l'image et par là à l'attractivité du territoire d'autre part, les communes, la CALL et plusieurs riverains ont confié à un cabinet d'avocats la défense de leurs intérêts. Leur objectif commun est de faire cesser le trouble, d'obtenir la remise en état des terrains et plus largement réparation du préjudice subi.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- de contribuer à hauteur de 50 % aux honoraires des avocats missionnés pour accompagner la CALL, les communes et les riverains aux fins de faire cesser le trouble né de l'existence de dépôts de déchets industriels sur le site de la gare d'eau d'Annay-sous-Lens,
- de verser à la Commune d'Annay-sous-Lens la somme de 7 320 euros TTC correspondant sa quote-part des frais engagés par ladite commune au cours du 2ème semestre 2021,
- de signer avec les communes de Annay-sous-Lens, Estevelles et Pont-à-Vendin la convention de partage ci-annexée. Il est précisé que la part de chaque commune est proportionnelle à sa population.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 320 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation Budget Principal/ Ligne de crédit N°11580.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D19-DE

C161221_D19

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création du fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire

Le territoire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'est doté en 2017 d'un projet de territoire dont la mise en œuvre repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs, la CALL et les communes en premier lieu. Ce projet s'organise autour de cinq axes :

- Créer des emplois et accompagner les habitants vers l'emploi (TRAVAILLER),
- Mobilité : se déplacer pour vivre le territoire (BOUGER),
- Mieux habiter le territoire : une stratégie commune à bâtir ensemble (HABITER),
- Du noir au vert : le paysage au service de la qualité de vie (RESPIRER),
- Une centralité dont on puisse être fiers (RASSEMBLER).

Soucieuse de permettre à chaque commune de participer activement à la mise en œuvre du projet, la CALL met en place un dispositif de fonds de concours ciblé sur des investissements dont la réalisation constitue un marqueur de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux d'intérêt commun contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Consciente du défi financier que représente la massification des investissements en matière de développement et de transition durable du territoire, la CALL s'engage à soutenir les projets communaux en créant un nouveau fonds de concours sur la période 2022-2026, dont toutes les communes du territoire pourront bénéficier.

Sont prévues les règles d'intervention suivantes :

1. <u>Rappels réglementaires :</u>

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont régis par un principe de spécialité qui revêt deux aspects : une spécialité territoriale en vertu de laquelle l'EPCI ne peut intervenir que dans le cadre de son périmètre, et une spécialité fonctionnelle qui interdit à l'EPCI d'intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres.

La cohérence de l'organisation territoriale des équipements et des interventions publiques a nécessité le développement des fonds de concours, qui constitue une dérogation aux principes évoqués ci-dessus.

La pratique des fonds de concours est autorisée par l'article L.5216-5 VI du CGCT qui prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D19-DE

2. <u>Communes éligibles sur le territoire communautaire :</u>

Afin de renforcer l'effet levier de ce fonds de concours, il est proposé de l'ouvrir aux 36 communes du territoire communautaire.

3. <u>Cadre budgétaire :</u>

La Communauté d'Agglomération consacrera **a minima 2,5 millions d'euros par an** à ce nouveau dispositif, sur la période 2022-2026. Intégrée au Plan Pluriannuel d'Investissement communautaire, l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à ce fonds sera votée annuellement par le Conseil Communautaire dans le cadre du Budget Primitif.

En complément, une enveloppe annuelle de 0,5 millions d'euros sera conditionnée et arbitrée chaque année dans le cadre de la préparation budgétaire, en fonction des marges de manœuvre disponibles.

4. <u>Définition du montant de fonds de concours à attribuer par commune :</u>

L'enveloppe annuelle totale dédiée au fonds de concours (2 500 000 euros + 500 000 euros arbitrés chaque année) est répartie entre quatre groupes :

- **Les 7 communes ex-membres du SIZIAF**, à savoir Bénifontaine, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles : 1 455 000 euros
- **Les 12 communes rurales**, à savoir Abain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois, Vimy : 270 000 euros (12 x 22 500 euros)
- **Projets « intérêt de territoire marqué » :** 200 000 euros
- **Les 17 autres communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin :** de 575 000 euros à 1 075 000 euros, selon le contexte budgétaire et la capacité d'investissement.

Au sein de chacun de ces groupes, la répartition entre les communes est calculée en considérant les données suivantes :

a) Selon la perte liée à l'ancienne dotation SIZIAF

b) Selon l'ancienne dotation « fonds de concours communes rurales »

c) Selon la nature du projet, dans une logique de maillage territorial

d) L'enveloppe de base de 575 000 € est répartie en intégrant un montant minimal forfaitaire de 20 000 € par commune (soit une somme de 340 000 €) et, pour le solde de 235 000 €, en tenant compte de la population DGF 2021 par commune.

L'enveloppe complémentaire de 500 000 €, attribuée selon le contexte budgétaire et la capacité d'investissement de la CALL, est répartie entre les 17 communes, à 40 % en fonction de la population DGF 2021 et à 60 % de façon inversement proportionnelle au potentiel financier par habitant de chaque commune.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D19-DE

Un montant plafond de fonds de concours annuel est ainsi attribué par commune, sur la période 2022-2026. **Le tableau en annexe 1 à la présente délibération cadre précise les montants plafonds annuels attribués par commune.**

5. <u>Taux d'intervention :</u>

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser par projet est définie à partir du montant hors taxe restant à charge de la commune, après déduction de toutes les subventions perçues.

Sur cette base, le taux d'intervention est de 50 %. Le montant du fonds de concours attribué par projet ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Il est précisé que la collectivité maître d'ouvrage doit également respecter les règles de participation minimale du maître d'ouvrage aux projets faisant l'objet de financements publics divers. A savoir : une participation minimale de 30 % des financements apportés par les personnes publiques, en cas d'intervention dans le domaine des compétences à chef de file prévues à l'article L.1111-9 du CGCT, ou bien une participation minimale de 20 % en application de l'article L.1111-10 du CGCT.

6. <u>Dépenses éligibles :</u>

Est éligible à l'attribution du fonds de concours, une dépense d'investissement liée au patrimoine communal. Plus particulièrement, il s'agira des projets contribuant :

- A la mise en œuvre du schéma cyclable du territoire (aménagements de voies douces, création de stationnements vélos, signalétique des itinéraires cyclables…), au développement des modes doux, aux opérations de travaux du type parkings relais, en lien avec les transports en commun ;

- A la stratégie partagée d'amélioration durable de la performance énergétique des bâtiments communaux. A ce titre, la réalisation d'un audit énergétique et environnemental permettant d'identifier et d'ordonnancer un programme de travaux chiffré et argumenté, en coût global, sur la base de deux scénarii proposés au minimum (BBC rénovation et objectifs réglementaires du décret tertiaire) constitue notamment un projet éligible au fonds de concours. Ce dernier n'est néanmoins accordé que si la commune s'engage à réaliser des travaux suite à cet audit énergétique.

- A la transition énergétique et bas carbone, avec notamment les travaux de rénovation de l'éclairage public, les projets d'installation de bornes de recharge électrique, ou encore l'équipement des bâtiments publics en dispositifs de production d'énergie renouvelable ;

- A la préservation de la biodiversité (renaturation d'espaces, plantation d'arbres ou de haies, gestion différenciée des espaces verts,…) ;

- A la gestion durable des eaux pluviales (récupération ou infiltration des eaux de pluies) ;

- Aux projets contribuant à la mise en valeur du patrimoine communal classé par l'UNESCO ;

- A la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux ;

- Aux acquisitions foncières dès lors qu'elles contribuent à faciliter les opérations de recyclage foncier au profit de l'habitat ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D19-DE

- Aux projets contribuant au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire.

Le taux d'intervention s'applique aux dépenses éligibles du projet, avant plafonnement par le solde du montant de fonds de concours alloué à chaque commune sur la période 2022-2026 et avant plafonnement réglementaire.

Les dépenses éligibles correspondent aux coûts des études préalables à la réalisation de l'équipement, aux honoraires de maîtrise d'œuvre et aux coûts de travaux, fournitures (dont mobilier lié à l'équipement) et poses. Sont exclues les dépenses liées aux acquisitions foncières, sauf opérations d'habitat.

Il est précisé qu'un même projet global peut faire l'objet de plusieurs demandes de financements, si le projet est scindé en plusieurs tranches, avec des ordres de service de démarrage distincts.

7. Modalités administratives :

7.1. Procédure de demande de financement :

Il est permis aux communes de candidater tout au long de l'année.

Il est demandé que les communes déposent leur(s) dossier(s) de demande de financement(s) avant d'engager l'audit ou les travaux.

A titre exceptionnel, les projets engagés et non terminés entre le 1er janvier 2021 et le 31 mars 2022 pourront être éligibles à ce fonds de concours, si la demande de participation financière est adressée à la CALL avant le 30 juin 2022 et avant la fin des travaux du projet.

Une plateforme numérique dédiée à ce fonds de concours communautaire sera ouverte afin que les communes puissent y déposer leur(s) dossier(s), facilitant ainsi la transmission des pièces justificatives, le suivi des dossiers de candidature et les échanges entre la CALL et les communes.

Toutes les demandes de financements doivent être transmises à la CALL sur la base d'un dossier complet comprenant :

- Un courrier de demande de financement adressé au Président de la CALL,
- La délibération du Conseil municipal relative au projet concerné,
- Une note de présentation du projet, faisant apparaître la faisabilité technique de l'opération (aspects foncier, juridique, technique…) ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation,
- Tout plan ou élément complémentaire aidant à la compréhension du projet (fiches techniques, …),
- Le plan de financement de l'opération,
- Les projets de supports de communication.

7.2. Instruction du dossier par la CALL :

L'instruction des dossiers de demande de fonds de concours commence une fois le dossier réputé complet, par ordre d'arrivée et en fonction des enveloppes budgétaires votées.

Chaque dossier complet fait l'objet d'un accusé de réception rédigé par la CALL.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D19-DE

Après instruction, le dossier est soumis à l'examen du Comité de pilotage composé d'élus, puis à la décision du Bureau Communautaire, conformément à la délibération n°9 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau.

Une convention est établie entre la CALL et la commune bénéficiaire.

La délibération du Bureau Communautaire et la convention afférente sont ensuite notifiées par la CALL au demandeur par courrier.

7.3. Modalités de versement du fonds de concours :

Le fonds de concours est versé en deux fois, après signature de la convention afférente :
- 40 % au démarrage des travaux, sur production du premier ordre de service (ou d'une attestation de commencement d'opération pour les opérations réalisées en régie),
- 60 % à l'achèvement des travaux, sur présentation du certificat d'achèvement de l'opération financée, ainsi que du bilan financier de l'opération.

7.4. Modification de la convention :

La modification du plan de financement de l'opération peut conduire à une révision du montant du fonds de concours, dans les limites prévues au point 5 « Taux d'intervention » de la présente délibération cadre.

En cas de charge nette pour la commune inférieure à celle figurant dans le plan de financement prévisionnel, le fonds de concours versé par la CALL sera ajusté pour maintenir la répartition prévue initialement.

En cas de charge nette pour la commune supérieure à l'estimation de base, le montant définitif du fonds de concours pourra être révisé par avenant approuvé par délibérations concordantes de la CALL et de la commune bénéficiaire. Il ne pourra toutefois pas excéder le plafond du montant signifié et tenant compte des règles de cofinancement et aux règles de cumul des subventions publiques.

7.5. Reports et durée de validité de la convention d'attribution du fonds de concours :

Un montant plafond de fonds de concours annuel est attribué par commune. Chaque commune bénéficie d'une durée de report possible de 3 ans du fonds de concours annuel attribué.

La convention d'attribution du fonds de concours a une durée de validité de 3 ans, à partir de la date de notification à la commune de la convention. A défaut du démarrage des travaux dans ce délai, le fonds de concours sera perdu et réaffecté au budget général de la Communauté d'Agglomération.

8. <u>Communication :</u>

La commune bénéficiaire s'engage à mettre en avant l'aide financière accordée par la CALL dans les outils de communication à disposition.

Au terme de chaque exercice, un bilan sera présenté au à l'assemblée délibérante sur l'avancement des opérations financées par ce fonds de concours communautaire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D19-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de soutien aux projets communaux sur la période 2022-2026 dans les conditions reprises dans la présente délibération, qui servira de cadre aux décisions d'attribution de fonds de concours et d'approbation des conventions de versement,

Précise que conformément à la délibération n°C070720_D009 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau, les décisions d'attributions des fonds de concours et l'approbation des conventions de versement afférentes feront l'objet de délibérations du Bureau, dans les conditions fixées dans la présente délibération cadre,

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif du Budget Principal, au chapitre 204, compte 204141.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D19-DE

ANNEXE 1: Montant plafond annuel de fonds de concours alloué à chaque commune

Commune	Population DGF 2021	Potentiel financier 2021 en € par habitant	Montant de base du fonds de concours annuel (2,5 M€)	Bonification (enveloppe complémentaire de 0,5 M€ selon contexte budgétaire)	Montant total maximum du fonds de concours annuel
7 communes SIZIAF					
BENIFONTAINE	364	640,92	64 244 €		**64 244 €**
HULLUCH	3 452	682,57	137 971 €		**137 971 €**
LOOS-EN-GOHELLE	6 970	692,41	248 068 €		**248 068 €**
MEURCHIN	3 790	603,23	144 639 €		**144 639 €**
PONT-A-VENDIN	3 188	564,56	149 542 €		**149 542 €**
VENDIN-LE-VIEIL	8 594	834,23	325 337 €		**325 337 €**
WINGLES	8 822	737,66	384 407 €		**384 407 €**
12 communes rurales					
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	1 871	611,75	22 500 €		**22 500 €**
ACHEVILLE	641	562,26	22 500 €		**22 500 €**
AIX-NOULETTE	3 964	719,76	22 500 €		**22 500 €**
BOUVIGNY-BOYEFFLES	2 475	717,31	22 500 €		**22 500 €**
CARENCY	782	598,85	22 500 €		**22 500 €**
ESTEVELLES	2 050	591,68	22 500 €		**22 500 €**
GIVENCHY-EN-GOHELLE	2 046	629,67	22 500 €		**22 500 €**
GOUY-SERVINS	345	587,57	22 500 €		**22 500 €**
SERVINS	1 125	608,96	22 500 €		**22 500 €**
SOUCHEZ	2 601	656,00	22 500 €		**22 500 €**
VILLERS-AU-BOIS	596	552,38	22 500 €		**22 500 €**
VIMY	4 331	787,66	22 500 €		**22 500 €**
17 autres communes (hors SIZIAF et hors communes rurales)					
ANGRES	4 675	710,06	25 896 €	24 716 €	**50 612 €**
ANNAY-SOUS-LENS	4 406	721,53	25 557 €	24 114 €	**49 671 €**
AVION	17 744	778,69	42 379 €	37 007 €	**79 387 €**
BILLY-MONTIGNY	8 209	711,55	30 353 €	28 468 €	**58 821 €**
BULLY-LES-MINES	12 274	720,47	35 480 €	32 588 €	**68 068 €**
ELEU-DIT-LEAUWETTE	2 916	820,55	23 678 €	20 175 €	**43 853 €**
FOUQUIERES-LEZ-LENS	6 441	749,41	28 123 €	25 577 €	**53 700 €**
GRENAY	6 962	684,68	28 781 €	27 901 €	**56 681 €**
HARNES	12 447	1 119,23	35 698 €	25 857 €	**61 555 €**
LENS	31 920	1 046,68	60 258 €	47 625 €	**107 883 €**
LIEVIN	30 822	891,83	58 873 €	48 766 €	**107 640 €**
LOISON-SOUS-LENS	5 439	850,19	26 860 €	22 289 €	**49 149 €**
MAZINGARBE	8 085	839,30	30 197 €	25 343 €	**55 540 €**
MERICOURT	11 472	699,63	34 469 €	32 305 €	**66 774 €**
NOYELLES-SOUS-LENS	6 698	892,34	28 448 €	22 863 €	**51 311 €**
SAINS-EN-GOHELLE	6 119	677,64	27 717 €	27 208 €	**54 925 €**
SALLAUMINES	9 699	833,09	32 233 €	27 199 €	**59 432 €**
Projets "intérêt de territoire marqué"					
A définir			200 000 €		**200 000 €**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D20-DE

C161221_D20

RESSOURCES ET MOYENS

****

Autorisation d'engagement des acomptes sur les subventions versées aux associations avant le vote du budget primitif 2022

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que le budget primitif 2022 de la CALL ne sera pas présenté au vote avant le 1er janvier 2022, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2022, pour permettre la continuité du service public,

Considérant que l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, imputées au compte 6574, rentre dans le cadre défini par l'article L.1612-1 du CGCT et afin de ne pas mettre en difficulté les associations du territoire,

Considérant que le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales précise qu'une délibération du conseil communautaire est nécessaire pour arrêter la liste des bénéficiaires, le montant et le cas échéant, les modalités particulières de versement des fonds,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote
Monsieur Alain BAVAY, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Samia SADOUNE
(Membres des structures)

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à procéder au versement des acomptes de subventions sur les mois de janvier et février 2022, à hauteur de un douzième (1/12ème) par mois du montant des subventions de fonctionnement attribuées en 2021 pour les associations listées ci-après, dans l'attente du vote du montant définitif de la subvention 2022 :

Association	Acompte à verser en janvier 2022	Acompte à verser en février 2022
Mission locale	49 283,25 €	49 283,25 €
Maison de l'emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin	6 500,00 €	6 500,00 €
Plan local pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E.)	27 922,16 €	27 922,16 €
Culture commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais	24 166,66 €	24 166,66 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D20-DE

Donne tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022, sur le budget Général, chapitre 65, compte 6574.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D21-DE

C161221_D21

RESSOURCES ET MOYENS

****

Application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 autorise une expérimentation relative à la mise en place d'un compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, qui a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion.

Engagée dans une démarche de modernisation de sa fonction financière, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a déposé sa candidature, pour participer à l'expérimentation pour les exercices 2022 et 2023, nouvelle période ouverte par l'article 137 de la loi de finances pour 2021. Sa candidature a été retenue pour la « vague 2 » de l'expérimentation.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Deux prérequis sont demandés aux expérimentateurs du CFU :

- appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57, au plus tard la première année d'expérimentation (sauf pour les budgets SPIC qui conservent la M4 qu'ils appliquent) ;
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Une anticipation du passage au référentiel budgétaire et comptable M57 ainsi qu'au CFU permettra à la CALL de bénéficier d'un appui personnalisé du comptable public assignataire et des services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais.

Le second prérequis étant déjà appliqué par la CALL, il s'agit à présent de s'engager à appliquer la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022.

Le périmètre de l'application de la nomenclature comptable M57 comprendra les budgets gérés selon la comptabilité M14 que sont le budget principal de la collectivité et les budgets annexes gérés sous la forme d'un service public à caractère administratif, à savoir le budget annexe action économique et le budget annexe développement numérique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Le référentiel M57 étand à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits,
- en matière de fongibilité des crédits,
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues.

Les principales nouveautés induites par le passage au référentiel comptable et budgétaire M57 concernent également :

- la production de nouveaux états financiers,
- une nomenclature par nature plus développée,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D21-DE

- une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes, EPCI, départements et régions,
- des règles évolutives en matière d'amortissement (application du prorata temporis, comptabilisation facultative des immobilisations par composant),
- un suivi plus exigeant des subventions d'équipement versées et des provisions.

La nomenclature M57 apporte des évolutions en matière budgétaire et comptable, pour lesquelles la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit préciser les règles d'application qu'elle se donne. Ces règles seront également précisées dans le règlement budgétaire et financier que la CALL adoptera en amont du vote du Budget primitif 2022.

a) Application de la fongibilité des crédits

La M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la faculté au conseil communautaire de déléguer au Président de l'EPCI la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Les décisions de virements de crédits devront être adressées au représentant de l'État, chargé du contrôle de leur légalité.

b) La gestion de la pluriannualité

La CALL gère depuis longtemps ses dépenses d'investissement via les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) et entend maintenir cette gestion. Il est simplement rappelé que, dans ce domaine, la M57 apporte trois nouveautés :
- Les AP sont votées au niveau du chapitre budgétaire : chaque AP peut donc être affectée sur plusieurs chapitres de dépenses d'équipement. Cette notion d'AP par chapitre est présente dans les maquettes budgétaires en M57.
- L'assemblée délibérante affecte au cours de l'exercice les AP sur des opérations d'investissement. Chaque délibération relative aux opérations d'investissement devra systématiquement indiquer l'affectation des AP.
- L'assemblée devra, avant le vote du Budget Primitif 2022, se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF), qui devra fixer notamment les règles de gestion des AP/AE et les modalités d'information de l'assemblée.

c) La gestion des dépenses imprévues

La M57 offre la possibilité de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues en section d'investissement (chapitre 020) et en section de fonctionnement (chapitre 022), dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section, en application des dispositions prévues à l'article L.5217-12-3 du CGCT. Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5 % relatifs à la fongibilité des crédits, cf. supra.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D21-DE

Toutefois, il est précisé que ces chapitres de dépenses imprévues ne comportent pas d'article, ni de crédits et qu'ils ne donnent pas lieu à exécution (article D.5217-23 du CGCT). Il n'y a donc pas de possibilité de voter des Crédits de paiement (CP) de dépenses imprévues et l'équilibre budgétaire de chaque section s'apprécie sans les dépenses imprévues.

Compte tenu de cette impossibilité d'inscrire des crédits, la CALL ne retient pas cette possibilité de voter une AE ou une AP pour les dépenses imprévues. Face à des dépenses non prévues, il conviendra de les financer par redéploiement de crédits ou par augmentation des dépenses dans le cadre d'une décision modificative.

d) Le traitement des provisions et dépréciations

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. Le montant de la provision/dépréciation doit être enregistré dans sa totalité sur l'exercice au cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté.

Le périmètre des provisions est défini selon l'entité appliquant la M57. Pour le bloc communal, les provisions sont obligatoires :
- à l'apparition d'un contentieux,
- en cas de procédure collective,
- en cas de recouvrement compromis malgré les diligences du comptable.

La constitution de provisions est facultative pour tout autre risque ou dépréciation. En dehors des trois cas de provisions obligatoires, l'article R.2321-2 du CGCT rend possible leur étalement.

Selon le régime de droit commun, le traitement des provisions et dépréciations se fait par opérations d'ordre semi-budgétaires. Sur délibération de l'assemblée, il est toutefois possible d'opter pour un régime budgétaire. Il est proposé, en M57, que la CALL maintienne le traitement des provisions et dépréciations selon le régime semi-budgétaire de droit commun.

e) Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

L'adoption du référentiel M57 est sans conséquence sur le périmètre des immobilisations amortissables. En revanche, la mise en place de la M57 au 1er janvier 2022 pour la CALL implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

La M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, la CALL calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien), alors qu'en M57, l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service, c'est-à-dure au prorata temporis.

Dans une logique d'approche par enjeux, les collectivités peuvent opter, par délibération listant les catégories concernées, pour une méthode dérogatoire qui consiste à amortir « en année pleine » pour certains biens.

La décision de la CALL dans ce domaine fera l'objet d'une délibération distincte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D21-DE

Vu l'article 106 III de la loi Notré ouvrant le droit d'option à toutes les collectivités d'anticiper le passage à la M57 avant le 1er janvier 2024, date de généralisation du référentiel,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'article 137 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales, des groupements et des services d'incendie et de secours admis à expérimenter le compte financier unique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 17 novembre 2021,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Autorise l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour l'exécution du budget de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à compter de l'exercice 2022.

Précise que la norme M57 s'appliquera aux budgets suivants : budget principal, budget annexe action économique, budget annexe développement numérique.

Autorise Monsieur le Président de la CALL ou l'élu délégué à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de référentiel budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces y afférent.

Autorise Monsieur le Président de la CALL à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Valide l'inscription de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le processus d'expérimentation du CFU pour les comptes 2022.

Autorise Monsieur le Président de la CALL à signer la convention formalisant les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D22-DE

C161221_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Principal : Avance remboursable au Budget Annexe Action Économique
Exercice 2021

L'entrée en vigueur de l'instruction comptable M14 au 1er janvier 1997 a rendu nécessaire l'établissement d'un budget annexe pour l'ensemble des opérations économiques gérées jusqu'alors par le budget Principal.

Par délibération du Conseil n°1996/25 en date du 5 novembre 1996, le budget annexe Action Économique a ainsi été créé. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin étant compétente en matière d'aménagement et d'espaces communautaires pour la création et la réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, il retrace également les opérations destinées à aménager les parcelles dans le périmètre de la Zac Centralité en vue de leur commercialisation.

Les terrains et les opérations de viabilisation afférentes à l'aménagement de la ZAC Centralité font l'objet d'une comptabilité de stocks, et non d'immobilisations, l'objectif n'étant pas de les conserver. Ainsi, les opérations afférentes sont réputées « stockées » au sein du budget annexe Action Économique car elles n'ont pas vocation à intégrer le patrimoine immobilisé communautaire. L'ensemble des coûts indispensables à l'acquisition et à la viabilisation des terrains (voirie, réseau d'eau, d'assainissement, d'électricité, etc.) permet, au terme de leur achèvement, de déterminer le prix de revient de l'aménagement.

Durant la période de viabilisation, la section de fonctionnement est équilibrée par les mouvements réels constitués des entrées de stocks (dépenses) et des sorties de stocks (recettes de cession) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire constatant les variations de stocks. Cependant, la section d'investissement qui constate en dépense le coût total de la viabilisation, doit trouver en recette les moyens de la financer.

Il en résulte que l'équilibre financier sur la section d'investissement peut être assuré temporairement par une avance remboursable du budget principal dans l'attente de la commercialisation des lots.

Au fur et à mesure de l'avancée de la commercialisation et au plus tard au terme des aménagements de ces opérations, l'avance est remboursée au budget principal.

En outre, à la clôture de ces opérations, s'il est constaté un solde positif, son montant est reversé au budget principal.

Vu les articles L2224-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2221-69 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget Principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe,

Considérant la nécessité de financer dans les meilleurs conditions les opérations d'aménagement portées par le budget annexe Action Économique,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D22-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide d'accorder une avance remboursable du budget Principal au budget annexe Action Économique d'un montant maximum de 2 778 505 € sur l'exercice 2021.

Précise que l'avance remboursable est prévue pour financer les opérations en attente de commercialisation et sera remboursée in fine. Toutefois, un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin décide de mobiliser sur ce budget annexe des financements externes.

Précise que les crédits correspondants seront inscrits respectivement sur chaque budget par décision modificative, au titre de l'exercice 2021 :

- En dépenses : 2 778 505 € sur l'imputation Budget Principal/ Investissement/ nature 276348,
- En recettes : 2 778 505 € sur l'imputation Budget annexe Action Économique/ Investissement / nature 168748.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D23-DE

C161221_D23

RESSOURCES ET MOYENS

****

Modification des caractéristiques du Budget Annexe Port Fluvial - Passage en M4 et fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Vu l'article L.1412-1, les articles L.2221 et suivants, et l'article L2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 pris pour l'application de l'article L.2321-1 du CGCT,

Vu la délibération n° 7 du Conseil Communautaire en date du 05 mai 2000 relative à l'inscription au titre de l'intérêt communautaire du Port Fluvial de Harnes,

Vu la délibération n°31 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2000 relative à la création d'un budget annexe Port Fluvial de Harnes, selon l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Considérant, qu'au regard du mode de gestion du port fluvial confié à Ports de Lille dans le cadre d'un contrat d'affermage instituant le versement d'une redevance annuelle ainsi que l'application d'une politique tarifaire pour son exploitation au profit de la CALL, ce service public est constitutif d'un service public industriel et commercial (SPIC),

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de modifier les caractéristiques du budget annexe Port Fluvial à compter 1er janvier 2022 afin de respecter les règles applicables aux budgets dédiés au suivi des SPIC et de statuer sur les nouvelles méthodes d'amortissement des immobilisations relevant de ce budget annexe détaillées ci-après :

Immobilisations incorporelles

• Frais d'études (non suivies de réalisation)	5 ans
• Frais d'insertions (non suivies de réalisation)	5 ans
• Concession et droits similaires (logiciels, licences, brevets…)	2 ans

Immobilisations corporelles

• Matériel de transport	10 ans
• Matériel de bureau	5 ans
• Matériel informatique	5 ans
• Mobilier	15 ans
• Autres matériels ou matériels divers	10 ans
• Agencement et aménagement de terrains	20 ans
• Installations de voiries	20 ans
• Réseaux de voiries	15 ans
• Réseaux divers	15 ans
• Installations complexes spécialisées	25 ans
• Installations à caractère spécifique	25 ans
• Installations, matériel et outillage techniques	15 ans
• Matériel et outillage industriels	10 ans
• Bâtiments	20 ans
• Installations générales, agencements, aménagements de bâtiments	20 ans
• engins de travaux, véhicules	10 ans

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D23-DE

Conformément à l'article L.2321-1 du CGCT, il est également proposé de fixer à 500 euros le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en un an.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Autorise le Président à modifier les caractéristiques du budget annexe Port Fluvial selon les modalités suivantes :

- Budget annexe de nature industriel et commercial (SPIC)
- Soumis à la nomenclature M4 dédiées aux SPIC
- Doté de l'autonomie financière (budget avec un compte 515)
- A compter du 1er janvier 2022.

Décide d'appliquer les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles définies ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D24-DE

C161221_D24

RESSOURCES ET MOYENS

****

Exercice du droit d'option sur la TVA grevant les locations des étages du bâtiment tertiaire SIRIUS

Par délibération du Conseil Communautaire N°2018/3 en date du 10 avril 2018, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL) a acté l'acquisition en l'état futur d'achèvement portant sur un immeuble de bureaux tertiaires SIRIUS (Lot 3 du quartier des Gares), d'une surface de 3 596,5 m² de surface plancher, libre d'occupation, sur un terrain situé rue Jean Létienne et cadastré à Lens section AC n°390 et 391 (1 661 m²).

Cet ensemble immobilier élevé en R+5 est complété par 36 emplacements de stationnement extérieurs.

Afin de pouvoir récupérer la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) sur les travaux réalisés, il appartient à la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin de proposer de «lever option» au conseil communautaire, afin de permettre l'assujettissement à la T.V.A. des locaux à louer ou à céder.

En effet, l'article 261 D du Code Générale des Impôts (CGI) exonère de T.V.A. les locations d'immeubles nus à usage professionnel. Toutefois, peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire (2° de l'article du CGI) les locations de locaux nus à usage professionnel consenties pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la T.V.A. ou si le bail est conclu à compter du 1 er janvier 1991, pour les besoins de l'activité d'un preneur non assujetti à la T.V.A.

Il en résulte que les locaux ne doivent pas être destinés à l'habitation et doivent être utilisés pour les besoins de l'activité du preneur, dès lors que le bail fait mention de l'option.

Les locaux vacants du bâtiment SIRIUS remplissent les critères d'assujettissement à la T.V.A.

L'assujettissement à la T.V.A. du loyer des locaux restant à prendre permettra à la CALL de récupérer la T.V.A. sur les travaux. En revanche, la CALL devra s'acquitter d'une T.V.A. sur les loyers perçus.

Cette levée d'option devra faire l'objet d'une demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises.

Vu l'article 206-2° du Code Général des Impôts,

Considérant l'intérêt financier pour la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin à régulariser la T.V.A. sur les travaux qu'elle a réalisés,

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D24-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée des locaux destinés aux activités tertiaires de l'immeuble « Sirius » situé à Lens, 36 rue Jean Létienne, et repris au cadastre sous les numéros 390 et 391 de la section AC (selon liste jointe en annexe).

Autorise le Président, ou son représentant, à en faire la demande auprès du Service des Impôts des Entreprises.

Autorise le Président à solliciter l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les travaux de l'immeuble sus visé.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D24-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION N°24 DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2021
LISTE DES LOCAUX AVEC EXERCICE DU DROIT D'OPTION

		SURFACES (m²)	
	LOCALISATION	plaquette commerciali-sation mas 2018	DOE Maîtrise d'œuvre décembre 2019
RDC BAS	CELLULE 1	166,80	166,90
	CELLULE 2	48,50	48,60
	CELLULE 3	277,90	277,20
	SAS D'ENTREE	14,50	15,10
	CIRCULATION	34,60	33,90
	PALIER	4,20	4,40
RDC HAUT	CELLULE	427,30	427,90
	SANITAIRE HOMMES	10,60	11,00
	SANITAIRES FEMMES	10,00	10,50
	CIRCULATION - devant ascenseurs	26,90	24,20
	SAS PARKING		7,80
	LOCAL DECHETS	10,80	11,20
	CIRCULATION local vélos	5,00	7,80
	LOCAL VELOS	54,30	56,44
R+1	CELLULE 1	130,19	638,03
	CELLULE 2	102,84	
	CELLULE 3	192,47	
	CELLULE 4	204,12	
	terrasse attenante cellule 1	124,00	122,60
	terrasse attenante cellule 2	56,00	53,70
	SANITAIRE HOMMES	11,90	12,74
	SANITAIRES FEMMES	11,90	12,75
	CIRCULATION	38,30	38,22
R+2	CELLULE 1	122,51	638,03
	CELLULE 2	119,78	
	CELLULE 3	204,03	
	CELLULE 4	182,32	
	SANITAIRE HOMMES	11,90	12,74
	SANITAIRES FEMMES	11,90	12,75
	CIRCULATION	38,30	38,22
R+3	CELLULE 1	136,81	464,35
	CELLULE 2	105,57	
	CELLULE 3	107,57	
	CELLULE 4	103,64	
	terrasse attenante cellule 2	18,50	17,60
	terrasse attenante aux cellules 3 et 4	93,50	93,90
	SANITAIRE HOMMES	11,90	12,74
	SANITAIRES FEMMES	11,90	12,75
	CIRCULATION	38,30	38,22
R+4	CELLULE 1	144,47	464,35
	CELLULE 2	97,91	
	CELLULE 3	117,18	
	CELLULE 4	94,03	
	SANITAIRE HOMMES	11,90	12,74
	SANITAIRES FEMMES	11,90	12,75
	CIRCULATION	38,30	38,22
	Total surfaces bâtiment	**3 797,24**	**3 850,34**
	Extérieur pour emplacement parking (36 places dont 23 couvertes)		**555,50**
	TOTAL DES LOTS		**4 405,84**

LOCAUX SANS EXERCICE DU DROIT D'OPTION

LOCAUX AVEC EXERCICE DU DROIT D'OPTION

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D25-DE

C161221_D25

RESSOURCES ET MOYENS

****

Exercice du droit d'option sur la TVA grevant les locations du nouvel ensemble immobilier de la base du 11/19

Par délibération au conseil N°2009/20 en date du 26 juin 2009, la CALL a approuvé le programme de réhabilitation et de réaffectation de l'ancienne salle des machines et des compresseurs, d'une superficie totale de 2 500 m² situé base du 11/19, rue de Bourgogne à Loos-en-Gohelle et cadastré section AI n°65.

Cet ensemble immobilier non aménagé contigu à la salle des condensateurs, est constitué d'une halle des éco-matériaux (dénommé « bâtiment BatiCité ») au sein du bâtiment réhabilité et d'un nouveau bâtiment destiné initialement à accueillir un laboratoire alimentaire :

- La halle des éco-matériaux à usage professionnel se compose de locaux d'une superficie totale d'environ 875m², aux fins d'animation de la filière d'excellence de l'éco-construction.
- Le laboratoire alimentaire à usage professionnel se compose de locaux d'une superficie totale d'environ 1 625m².

Afin de pouvoir récupérer la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) sur les travaux réalisés, il appartient à la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin de proposer de « lever l'option » au Conseil Communautaire, afin de permettre l'assujettissement à la T.V.A. des locaux mis en location.

En effet, l'article 261 D du Code Générale des Impôts (CGI) exonère de T.V.A. les locations d'immeubles nus à usage professionnel. Toutefois, peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire (2° de l'article du CGI) les locations de locaux nus à usage professionnel consenties pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la T.V.A. ou si le bail est conclu à compter du 1 er janvier 1991, pour les besoins de l'activité d'un preneur non assujetti à la T.V.A.

Il en résulte que les locaux ne doivent pas être destinés à l'habitation et doivent être utilisés pour les besoins de l'activité du preneur, dès lors que le bail fait mention de l'option.

Les locaux du nouvel ensemble immobilier anciennement dénommé « salle des machines et des compresseurs », contigu à la salle des condensateurs, remplissent les critères d'assujettissement à la T.V.A.

L'assujettissement à la T.V.A. du loyer de ces nouveaux locaux permettra à la CALL de récupérer la T.V.A. sur les travaux. En revanche, la CALL devra s'acquitter d'une T.V.A. sur les loyers perçus.

Cette levée d'option devra faire l'objet d'une demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises.

Vu l'article 206-2° du Code Général des Impôts,

Considérant l'intérêt financier pour la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin à régulariser la T.V.A. sur les travaux qu'elle a réalisés,

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D25-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée des nouveaux locaux destinés aux activités mixtes de l'ensemble immobilier réhabilité, contigu à la salle des condensateurs situé à Loos-en-Gohelle, rue de Bourgogne, et repris au cadastre sous le numéro 65 de la section AI.

Autorise le Président, ou son représentant, à en faire la demande auprès du Service des Impôts des Entreprises.

Autorise le Président à solliciter l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les travaux de l'immeuble sus-visé.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D26-DE

C161221_D26

RESSOURCES ET MOYENS

****

Constitution d'une provision pour risques et charges - Budget Principal

Conformément à l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision doit être constituée dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément actif.

Une provision doit être obligatoirement constituée dans les cas suivants :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, à hauteur du risque financier estimé par la collectivité ;

- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité à l''organisme faisant l'objet de la procédure collective ;

- lorsque le recouvrement des créances est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables relatives aux revenus locatifs des aires non sédentaires et aux prestations liées à la gestion de la fourrière ;

Considérant le recouvrement compromis de certaines créances relatives aux avances remboursables accordées aux entreprises du territoire en 2020, au regard de leur situation financière préoccupante actuelle (redressement et liquidation judiciaire, cession de fonds de commerce, cessation d'activité…) ;

Il est proposé la constitution de provisions semi-budgétaires (droit commun) à hauteur de 239 884,84 euros au Budget Principal pour dépréciation des actifs circulants et pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles comme précisée ci-après :

- Revenus locatifs des aires non sédentaires pour la période de 2011 à 2020 : 28 387,33 €
- Prestations liées à la gestion de la fourrière pour la période de 2001 à 2016 : 131 297,51 €
- Avances remboursables accordées aux entreprises en 2020 : 80 200 €

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'état des restes à recouvrer produit par le comptable public au 05 octobre 2021,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D26-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la constitution de provisions visant à anticiper le risque d'irrécouvrabilité de certaines créances,

Décide de constituer, au Budget Principal, deux provisions d'un montant total de 239 884,84 € et détaillé de la manière suivante :

- Provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 159 684,84 € ;
- Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 80 200 € ;

D'acter la reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser ou leur ajustement en cas de variation du risque ;

Précise que les crédits sont prévus au budget Principal sur les imputations 6817 et 6816.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D27-DE

C161221_D27

RESSOURCES ET MOYENS

****

Constitution d'une provision pour risques et charges
Budget Action Economique

Conformément à l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision doit être constituée dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément actif.

Une provision doit être obligatoirement constituée dans les cas suivants :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, à hauteur du risque financier estimé par la collectivité ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité à l''organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- lorsque le recouvrement des créances est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables relatives aux revenus locatifs des pépinières d'entreprises et hôtels d'entreprises ;

Considérant la situation financière préoccupante de certaines entreprises, locataires de ces espaces (redressement et liquidation judiciaire, cession de fonds de commerce, cessation d'activité…) ;

Il est proposé la constitution d'une provision semi-budgétaire (droit commun) à hauteur de 555 598,79 euros, au Budget Annexe Action Économique, pour dépréciation des actifs circulants.

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'état des restes à recouvrer produit par le comptable public au 05 octobre 2021,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D27-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la constitution d'une provision visant à anticiper le risque d'irrécouvrabilité de certaines créances.

Décide de constituer, au Budget Annexe Action Économique, une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant total de 555 598,79 €.

D'acter la reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser, ou le réajustement en cas de variation du risque.

Précise que les crédits sont prévus au Budget Annexe Action Économique sur l'imputation 6817.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D28-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D28-BF

C161221_D28

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Principal
Approbation de la décision modificative n°2/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du Budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°2/2021 du Budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	+346 426,00€
	Recettes :	+346 426,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	+ 185 000,00€
	Recettes :	+ 185 000,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D29-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D29-BF

C161221_D29

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Action Économique
Approbation de la décision modificative n°2/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2021 du Budget annexe Action Économique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°2/2021 du Budget annexe Action Économique qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	-1 421 681,00€
	Recettes :	-1 421 681,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	-5 154 866,00€
	Recettes :	-5 154 866,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe Action Économique, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D30-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D30-BF

C161221_D30

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Eau Potable - Approbation de la décision modificative n°2/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du Budget annexe Eau Potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°2/2021 du Budget annexe Eau Potable, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	124 923,00€
	Recettes :	124 923,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	-1 297 505,00€
	Recettes :	-1 297 505,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe Eau Potable, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D31-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D31-BF

C161221_D31

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Assainissement
Approbation de la décision modificative n°2/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du Budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°2/2021 du Budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	57 352,00€
	Recettes :	57 352,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	-3 065 163,00€
	Recettes :	-3 065 163,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D32-DE

C161221_D32

RESSOURCES ET MOYENS

****

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP) à la Décision Modificative N°2/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2021 sont proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder à une révision des AP/AE et de leurs CP pour un meilleur suivi de la programmation des engagements ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D32-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Décide :

Article 1er :

- de voter la création de l'AP de recettes suivante :

				MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT		
Budget	**Code AP**	**Nom de l'Autorisation de Programme**	**Montant AP à voter**	**CP 2021**	**CP 2022**	**CP 2023**
ASSAINISSEMENT	MGOP-ASSHT	FINANCEMENT TRAVAUX NEUFS ASST	2 837 225	1 746 100	1 091 125	0

Article 2 :

- de voter les ajustements du montant global des 7 AP de dépenses telles que présentées en annexe 1 de la présente délibération ;

- de voter les ajustements du montant global des 4 AP de recettes telles que présentées en annexe 2 de la présente délibération ;

- d'approuver les ajustements des crédits de paiements des AP compte tenu du rythme de réalisation et sans modification du montant total de l'AP

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D32-DE

Annexe 1 : Ajustements des AP/AE dépenses en DM2/ 2021

BUDGET PRINCIPAL

			Autorisation de Programme			Crédits de Paiement		
Nom du programme	Code AP	Millésime	Rappel montant voté précédent	Révision proposée	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2020	CP 2021	CP ultérieurs
ACQ LOGICIELS ET MAT INFORM	MLOGMAT-BG	2013	404 274,81	0,00	**404 274,81**	358 211,81	46 063,00	0,00
		2014	70 300,27	0,00	**70 300,27**	50 300,27	20 000,00	0,00
		2015	323 844,37	0,00	**323 844,37**	207 635,37	91 209,00	25 000,00
		2016	216 790,92	0,00	**216 790,92**	182 610,92	34 180,00	0,00
		2017	548 356,52	0,00	**548 356,52**	406 966,52	127 390,00	14 000,00
AIDES PROPRES DIFFUS	SHABAIDPIG	2019	616 508,00	0,00	**616 508,00**	469 783,00	146 725,00	0,00
AMENAGEMENT HYDRAULIQUE	MAMENAGHYD	2021	2 411 084,00	0,00	**2 411 084,00**	0,00	251 084,00	2 160 000,00
BOISEMENT	MBOISEMENT	2020	720 857,00	0,00	**720 857,00**	10 857,00	10 000,00	700 000,00
EROSION	MEROSION	2021	1 482 670,00	0,00	**1 482 670,00**	0,00	282 670,00	1 200 000,00
ETUDES ET INSERTIONS	MET-INS-BG	2017	115 925,12	0,00	**115 925,12**	95 825,12	20 100,00	0,00
ETUDES LIEES AU LOUVRE LENS	METULOUVBG	2011	2 033 667,74	0,00	**2 033 667,74**	1 888 667,74	145 000,00	0,00
FONDS DE CONCOURS PLAN PISCINE	SPISCINES	2020	11 838 112,94	0,00	**11 838 112,94**	1 628 441,94	842 071,00	9 367 600,00
LOCAUX COMMUNAUTAIRES	MLOCCOMMUN	2020	530 000,00	0,00	**530 000,00**	0,00	50 000,00	480 000,00
OPERATIONS DE MAINTENANCE	MOPBG-MAIN	2016	745 757,57	0,00	**745 757,57**	731 257,57	14 500,00	0,00
PLANS DE MOBILITE DE ZONE	MMOBZONE	2020	811 448,15	0,00	**811 448,15**	100 448,15	174 372,00	536 628,00
POLE CONSERVATION LOUVRE	MRESERLOUV	2018	4 556 937,82	0,00	**4 556 937,82**	118 310,82	83 232,00	4 355 395,00
RENOUVEL BASSIN MINIER ETAT	SHAB-ERBME	2018	1 318 500,00	0,00	**1 318 500,00**	131 250,00	651 750,00	535 500,00
		2019	3 114 000,00	0,00	**3 114 000,00**	0,00	1 557 000,00	1 557 000,00
		2020	3 339 000,00	0,00	**3 339 000,00**	0,00	1 669 500,00	1 669 500,00
		2021	5 976 000,00	0,00	**5 976 000,00**	0,00	0,00	5 976 000,00
RENOUVELLEMENT BASSIN MINIER	SHAB-ERBM	2018	952 000,00	0,00	**952 000,00**	220 000,00	708 000,00	24 000,00
		2019	2 702 940,00	0,00	**2 702 940,00**	276 940,00	1 320 500,00	1 105 500,00
		2020	2 580 000,00	0,00	**2 580 000,00**	0,00	1 102 000,00	1 478 000,00
		2021	5 312 000,00	0,00	**5 312 000,00**	0,00	0,00	5 312 000,00
RENOVATION PARC LLS	SACCRENOV	2021	7 500 000,00	-7 500 000,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00
SCHEMA CHAINE DES PARCS	MCHAIPARCS	2015	18 057 024,56	0,00	**18 057 024,56**	10 588 275,56	7 313 749,00	155 000,00
		2019	935 184,00	0,00	**935 184,00**	0,00	935 184,00	0,00
SECTEUR 11/19	MSECT1119	2020	3 342 837,10	0,00	**3 342 837,10**	552 237,10	525 100,00	2 265 500,00
SOUTIEN PROJETS COMMUNAUX NPNR	NPNRU	2019	1 871 000,00	0,00	**1 871 000,00**	0,00	0,00	1 871 000,00
SUBV AGGLO AIDE P.PRIVE	SHABAIDPRI	2020	405 000,00	0,00	**405 000,00**	17 500,00	387 500,00	0,00
		2021	600 000,00	0,00	**600 000,00**	0,00	360 000,00	240 000,00
SUBV AIDE A LA PIERRE P PRIVE	SHAB-ANAH	2015	1 445 572,00	0,00	**1 445 572,00**	1 437 189,00	8 383,00	0,00
		2016	1 419 178,00	0,00	**1 419 178,00**	1 229 845,00	189 333,00	0,00
		2017	1 202 932,00	0,00	**1 202 932,00**	1 003 984,00	198 948,00	0,00
		2018	1 257 779,00	0,00	**1 257 779,00**	886 596,00	371 183,00	0,00
		2019	4 464 881,00	0,00	**4 464 881,00**	3 137 749,00	1 114 500,00	212 632,00
		2020	3 800 000,00	0,00	**3 800 000,00**	422 477,00	500 000,00	2 877 523,00
		2021	3 300 000,00	0,00	**3 300 000,00**	0,00	1 900 000,00	1 400 000,00
SUBV AIDE A LA PIERRE P PUBLIC	SHAB-APPP	2011	5 812 978,37	0,00	**5 812 978,37**	5 802 378,37	10 600,00	0,00
		2012	326 188,20	0,00	**326 188,20**	317 272,20	8 916,00	0,00
		2013	450 300,00	0,00	**450 300,00**	294 060,00	156 240,00	0,00
		2014	741 900,00	0,00	**741 900,00**	498 735,00	243 165,00	0,00
		2015	699 440,00	0,00	**699 440,00**	458 010,00	241 430,00	0,00
		2016	647 940,41	0,00	**647 940,41**	283 249,41	364 691,00	0,00
		2017	447 800,00	0,00	**447 800,00**	44 150,00	121 095,00	282 555,00
		2018	951 683,80	37 352,00	**989 035,80**	96 508,80	137 352,00	755 175,00
		2019	676 902,00	0,00	**676 902,00**	0,00	210 000,00	466 902,00
		2020	877 432,00	0,00	**877 432,00**	0,00	0,00	877 432,00
		2021	600 000,00	0,00	**600 000,00**	0,00	0,00	600 000,00
SUBV AIRES DE CAMPING CARS	SCAMPCARS	2016	97 535,50	0,00	**97 535,50**	22 122,50	59 462,00	15 951,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D32-DE

			Autorisation de Programme			Crédits de Paiement		
Nom du programme	**Code AP**	**Millésime**	**Rappel montant voté précédent**	**Révision proposée**	**Total Cumulé**	**Cumul réalisé au 31/12/2020**	**CP 2021**	**CP ultérieurs**
SUBV AUX COMMUNES RURALES	**SCNERURALE**	**2014**	324 816,64	0,00	**324 816,64**	320 941,64	0,00	3 875,00
		2015	297 700,00	0,00	**297 700,00**	251 900,00	45 800,00	0,00
		2016	297 700,00	0,00	**297 700,00**	183 200,00	86 792,00	27 708,00
		2017	297 380,16	0,00	**297 380,16**	143 896,16	93 467,00	60 017,00
		2018	297 700,25	0,00	**297 700,25**	80 081,25	68 700,00	148 919,00
		2019	297 700,00	0,00	**297 700,00**	22 900,00	91 600,00	183 200,00
		2020	297 700,00	0,00	**297 700,00**	0,00	68 700,00	229 000,00
		2021	297 700,00	0,00	**297 700,00**	0,00	0,00	297 700,00
SUBV FONDS INTERV. FONCIERE	**SHAB-FIF**	**2011**	124 736,93	0,00	**124 736,93**	94 736,93	30 000,00	0,00
		2014	29 010,00	0,00	**29 010,00**	2 010,00	27 000,00	0,00
		2021	70 950,00	0,00	**70 950,00**	0,00	22 500,00	48 450,00
SUBV FONDS RENOUV. URBAIN	**SHAB-FRU**	**2011**	1 200 179,70	0,00	**1 200 179,70**	1 102 179,70	98 000,00	0,00
SUBV PRECARITE ENERGETIQUE	**SHAB-PRECA**	**2019**	378 000,00	0,00	**378 000,00**	282 000,00	96 000,00	0,00
SUBVENTION PIEEC BATTERIES	**SPIEECBATT**	**2020**	9 030 000,00	0,00	**9 030 000,00**	3 440 000,00	0,00	5 590 000,00
SUBVENTIONS CULTURE	**SUBVCULTBG**	**2018**	433 000,00	0,00	**433 000,00**	403 000,00	30 000,00	0,00
SYSTEME D'ALIMENTATION TERRIT.DURABLE	**SATD**	**2019**	195 879,87	0,00	**195 879,87**	45 879,87	150 000,00	0,00
TRAVAUX DECHETERIES	**MTRVX-DECH**	**2016**	13 840 048,27	0,00	**13 840 048,27**	2 297 065,27	7 184 608,00	4 358 375,00
TRAVAUX NEUFS	**MGOP-BG**	**2016**	53 882,88	0,00	**53 882,88**	28 882,88	25 000,00	0,00
		2018	2 642 208,66	0,00	**2 642 208,66**	822 208,66	95 000,00	1 725 000,00
TRVX ACCESSIBILITE CHLENS	**MACCES-CHL**	**2017**	1 476 408,81	0,00	**1 476 408,81**	790 408,81	642 000,00	44 000,00
TRVX AMGT MEMOIRE DE SOUCHEZ	**MAMSOUCHEZ**	**2018**	2 559 609,90	0,00	**2 559 609,90**	2 329 609,90	210 000,00	20 000,00
TRVX AMGT TRAMES VERTE & BLEUE	**MTRAMESVB**	**2016**	11 292 082,08	0,00	**11 292 082,08**	747 121,08	811 066,00	9 733 895,00
		2017	50 000,00	0,00	**50 000,00**	0,00	50 000,00	0,00
TRVX AMENAGEMENT CYTISES 2020	**MCYTISES**	**2020**	150 000,00	0,00	**150 000,00**	0,00	0,00	150 000,00
CONSTRUCTION FOURRIERE	**MGOP-FOURR**	**2021**	1 180 000,00	0,00	**1 180 000,00**	0,00	100 000,00	1 080 000,00
AIDE A L'ACCESSION	**SACCESPROP**	**2021**	2 500 000,00	-2 500 000,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00
FRICHES	**SFRICHES**	**2021**	90 000,00	0,00	**90 000,00**	0,00	0,00	90 000,00
OPERATION SOUS MANDAT-PISCINE DE LENS	**T-PISCLENS**	**2019**	36 688 734,38	0,00	**36 688 734,38**	2 288 303,38	8 118 986,00	26 281 445,00
OPERATION SOUS MANDAT-PISCINE DE HARNES	**T-PISCHARN**	**2021**	18 000 000,00	0,00	**18 000 000,00**	0,00	101 000,00	17 899 000,00
OPERATION SOUS MANDAT-SALLE SOUCHEZ	**T-SALSOUCH**	**2019**	4 384 053,84	0,00	**4 384 053,84**	336 053,84	1 250 000,00	2 798 000,00
Total AP Budget Principal			**223 429 645,54**	**-9 962 648,00**	**213 466 997,54**	**49 982 224,54**	**44 200 396,00**	**119 284 377,00**

			Autorisation de Programme			Crédits de Paiement		
Nom du programme	**Code AP**	**Millésime**	**Rappel montant voté précédent**	**Révision proposée**	**Total Cumulé**	**Cumul réalisé au 31/12/2020**	**CP 2021**	**CP ultérieurs**
PREST ELABORATION PLAN CLIM	**MELACLIM-F**	**2014**	173 100,00	0,00	**173 100,00**	35 100,00	69 500,00	68 500,00
Total AE du Budget Principal			**173 100,00**	**0,00**	**173 100,00**	**35 100,00**	**69 500,00**	**68 500,00**

Total Budget Principal			**223 602 745,54**	**-9 962 648,00**	**213 640 097,54**	**50 017 324,54**	**44 269 896,00**	**119 352 877,00**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D32-DE

BUDGET ANNEXE ACTION ECONOMIQUE

			Autorisation de Programme			Crédits de Paiement		
Nom du programme	Code AP	Millésime	Rappel montant voté précédent	Révision proposée	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2020	CP 2021	CP ultérieurs
ACQ TERRAINS SERVITUDES	MACQ-TERAE	2017	1 245 455,83	0,00	**1 245 455,83**	1 146 395,83	99 060,00	0,00
BATIMENT SIRIUS	MGOP-AE	2018	8 343 315,90	13 720,00	**8 357 035,90**	7 555 695,90	468 675,00	332 665,00
QUADRAPARC II	MQUADII	2020	9 665 405,00	0,00	**9 665 405,00**	0,00	146 707,00	9 518 698,00
SITE 11/19	MGOP-AE	2011	8 159 375,96	-965 000,00	**7 194 375,96**	6 609 375,96	235 000,00	350 000,00
SUBV COMMUNES PPRT	SCMESPPRT	2011	538 936,73	0,00	**538 936,73**	185 443,73	200 000,00	153 493,00
		2012	277 775,73	0,00	**277 775,73**	97 775,73	180 000,00	0,00
TRAVAUX VRD ACTION ECO	MTVX-VRDAE	2011	5 292 140,29	-650 042,00	**4 642 098,29**	4 546 216,29	95 882,00	0,00
ZAC CENTRALITE GESTION STOCK	CENTRASTOC	2019	7 796 617,21	0,00	**7 796 617,21**	286 136,21	2 256 727,00	5 253 754,00
ZAC CENTRALITE HORS STOCK	ZACCENTRAL	2019	31 510 354,07	0,00	**31 510 354,07**	5 651 990,07	3 067 726,00	22 790 638,00
REHABILITATION FRICHES INDUSTRIELLES	MREHAB-AE	2021	479 300,00	0,00	**479 300,00**	0,00	48 300,00	431 000,00
ACQ TERRAINS ET SERVITUDES	MACQ-TERAE	2018	1 550 231,70	0,00	**1 550 231,70**	1 534 231,70	16 000,00	0,00
POLE NUMERIQUE CULTUREL 2014	MPOLNUMCUL	2014	4 618 796,54	0,00	**4 618 796,54**	4 618 796,54	0,00	0,00
POLE NUMERIQUE CULTUREL 2015		2015	557 494,90	0,00	**557 494,90**	557 494,90	0,00	0,00
Total Budget Annexe Action Economique			**80 035 199,86**	**-1 601 322,00**	**78 433 877,86**	**32 789 552,86**	**6 814 077,00**	**38 830 248,00**

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

			Autorisation de Programme			Crédits de Paiement		
Nom du programme	Code AP	Millésime	Rappel montant voté précédent	Révision proposée	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2020	CP 2021	CP ultérieurs
TRVX RESEAU NUMERICABLE BHNS	MTVXBHNSDN	2016	289 663,84	0,00	**289 663,84**	246 750,84	42 913,00	0,00
Total Budget Annexe Développement Numérique			**289 663,84**	**0,00**	**289 663,84**	**246 750,84**	**42 913,00**	**0,00**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

			Autorisation de Programme			Crédits de Paiement		
Nom du programme	Code AP	Millésime	Rappel montant voté précédent	Révision proposée	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2020	CP 2021	CP ultérieurs
LUTTE CONTRE INONDATIONS	MGOP-EAUXP	2018	748 173,66	0,00	**748 173,66**	613 173,66	135 000,00	0,00
	MGOPEAUPHT	2018	465 000,00	0,00	**465 000,00**	0,00	15 000,00	450 000,00
OPERATIONS DE MAINTENANCE	MOPA-MAINT	2018	2 143 809,19	0,00	**2 143 809,19**	2 143 809,19	0,00	0,00
TRAVAUX ASSAINISSEMENT BHNS	MTVXBHNS-A	2016	4 918 447,92	-78 918,00	**4 839 529,92**	4 574 447,92	265 082,00	0,00
	MTVXBHNAHT	2016	85 000,00	78 918,00	**163 918,00**	0,00	0,00	163 918,00
TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM	MTVX-ERBMA	2020	740 000,00	-510 000,00	**230 000,00**	0,00	230 000,00	0,00
	MTVXERBMAHT	2020	3 960 000,00	510 000,00	**4 470 000,00**	0,00	699 026,00	3 770 974,00
TRAVAUX NEUFS	MGOP-ASS	2011	11 623 017,45	0,00	**11 623 017,45**	11 548 217,45	74 800,00	0,00
		2014	3 873 079,05	0,00	**3 873 079,05**	3 868 079,05	5 000,00	0,00
		2016	3 250 009,62	-437 656,00	**2 812 353,62**	1 971 875,93	840 477,69	0,00
		2017	1 437 459,84	0,00	**1 437 459,84**	1 387 351,84	50 108,00	0,00
		2018	6 787 381,43	-1 085 000,00	**5 702 381,43**	4 908 381,43	794 000,00	0,00
		2019	1 360 831,28	-245 000,00	**1 115 831,28**	523 331,28	592 500,00	0,00
		2020	1 576 326,08	-530 000,00	**1 046 326,08**	122 056,08	924 270,00	0,00
	MGOP-ASSHT	2011	45 200,00	0,00	**45 200,00**	0,00	45 200,00	0,00
		2014	25 000,00	0,00	**25 000,00**	0,00	25 000,00	0,00
		2016	6 357 522,31	437 656,00	**6 795 178,31**	0,00	4 159 522,31	2 635 656,00
		2017	249 892,00	0,00	**249 892,00**	0,00	154 621,00	95 271,00
		2018	2 111 000,00	1 085 000,00	**3 196 000,00**	0,00	1 656 000,00	1 540 000,00
		2019	2 202 500,00	245 000,00	**2 447 500,00**	0,00	927 500,00	1 520 000,00
		2020	2 030 730,00	530 000,00	**2 560 730,00**	0,00	445 730,00	2 115 000,00
TRAVAUX ASSAINISSEMENT ZONES D'ACTIVITES	MTVX-ZA-A	2021	630 500,00	0,00	**630 500,00**	0,00	347 600,00	282 900,00
Total Budget Annexe Assainissement			**56 620 879,83**	**0,00**	**56 620 879,83**	**31 660 723,83**	**12 386 437,00**	**12 573 719,00**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D32-DE

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

			Autorisation de Programme			Crédits de Paiement		
Nom du programme	**Code AP**	**Millésime**	**Rappel montant voté précédent**	**Révision proposée**	**Total Cumulé**	**Cumul réalisé au 31/12/2020**	**CP 2021**	**CP ultérieurs**
RESERVOIRS INTERCONNEXION	**MRESERVOIR**	**2015**	16 122 870,54	0,00	**16 122 870,54**	15 455 148,07	667 722,47	0,00
	MRESERVHT	**2015**	361 527,53	0,00	**361 527,53**	0,00	94 827,53	266 700,00
TRAVAUX EAU POTABLE ERBM	**MTVX-ERBME**	**2020**	0,00	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00
	MTVXERBMHT	**2020**	291 700,00	1 000 000,00	**1 291 700,00**	0,00	158 890,00	1 132 810,00
TRAVAUX NEUFS	**MGOP-EAU**	**2011**	8 773 843,90	0,00	**8 773 843,90**	8 772 230,08	1 613,82	0,00
		2017	1 983 027,69	0,00	**1 983 027,69**	1 983 027,69	0,00	0,00
		2018	1 903 115,16	0,00	**1 903 115,16**	1 874 989,16	28 126,00	0,00
		2019	961 645,91	0,00	**961 645,91**	871 146,91	90 499,00	0,00
		2020	68 758,87	0,00	**68 758,87**	62 193,87	6 565,00	0,00
	MGOP-EAUHT	**2011**	15 086,18	0,00	**15 086,18**	0,00	15 086,18	0,00
		2017	91 500,00	0,00	**91 500,00**	0,00	91 500,00	0,00
		2018	2 022 374,00	0,00	**2 022 374,00**	0,00	1 196 674,00	825 700,00
		2019	1 701 501,00	0,00	**1 701 501,00**	0,00	585 516,00	1 115 985,00
		2020	14 376 985,00	0,00	**14 376 985,00**	0,00	1 951 785,00	12 425 200,00
TRAVAUX DEVOIEMENT EAU BHNS	**MTVXBHNS-E**	**2016**	2 042 558,65	0,00	**2 042 558,65**	1 947 209,11	95 349,54	0,00
	MTVXBHNSHT	**2016**	216 510,46	0,00	**216 510,46**	0,00	0,46	216 510,00
TRAVAUX EAU POTABLE ZONES D'ACTIVITES	**MTVX-ZA-EP**	**2021**	151 000,00	0,00	**151 000,00**	0,00	86 150,00	64 850,00
Total Budget Annexe Eau Potable			**51 084 004,89**	**1 000 000,00**	**52 084 004,89**	**30 965 944,89**	**5 070 305,00**	**16 047 755,00**

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

			Autorisation de Programme			Crédits de Paiement		
Nom du programme	**Code AP**	**Millésime**	**Rappel montant voté précédent**	**Révision proposée**	**Total Cumulé**	**Cumul réalisé au 31/12/2020**	**CP 2021**	**CP ultérieurs**
ETUDES ET INSERTIONS	**MET-INS-C**	**2018**	20 260,00	0,00	**20 260,00**	17 360,00	2 900,00	0,00
TRAVAUX MISE AUX NORMES CREMAT	**MGOPCREMAT**	**2016**	4 302 995,98	0,00	**4 302 995,98**	1 010 995,98	2 265 000,00	1 027 000,00
Total Budget Annexe Crématorium			**4 323 255,98**	**0,00**	**4 323 255,98**	**1 028 355,98**	**2 267 900,00**	**1 027 000,00**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 10 décembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 9
Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D33-DE

C161221_D33

RESSOURCES ET MOYENS

****

Ouverture de crédits provisoires
Exercice 2022

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut :

- Mettre en recouvrement les recettes, quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent,
- Engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser.

L'article L. 1612-1 du CGCT dispose également que l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :

- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP) votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'AP.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que les budgets primitifs de l'exercice 2022 ne seront pas présentés au vote du Conseil Communautaire avant le 1er janvier 2022, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets primitifs 2022, pour permettre la continuité du service public.

Considérant que dans le respect des débats budgétaires, il s'entend que les crédits ainsi ouverts par anticipation et ne relevant pas d'une autorisation de programme, ne peuvent concerner que des dépenses d'investissement récurrent,

Vu l'exposé du rapporteur du Budget,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Décide d'approuver ces mesures provisoires jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2022.

Décide d'autoriser le Président à procéder par anticipation à l'engagement, à la liquidation et au mandatement, avant le vote des budgets primitifs 2022 :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D33-DE

- des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2021,
- des dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2022 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, conformément au détail donné en annexe 1 à la présente délibération.

Précise que ces autorisations sont données dans le cadre de l'affectation des crédits provisoires par chapitre budgétaire, conformément aux tableaux ci-dessous, par budget :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
20	1 681 804,00	420 451,00	975 167,00	1 395 618,00
204	1 381 000,00	345 250,00	16 641 180,00	16 986 430,00
21	2 636 462,00	659 115,50	2 238 200,00	2 897 315,50
23	4 049 302,00	1 012 325,50	15 329 028,00	16 341 353,50
27	7 128 505,00	1 782 126,25	-	1 782 126,25
458120	-	-	15 440 570,00	15 440 570,00
458121	-	-	2 785 000,00	2 785 000,00
458128	228 000,00	57 000,00	-	57 000,00
458129	-	-	1 768 731,00	1 768 731,00

Section de fonctionnement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
011		-	49 500,00	49 500,00

BUDGET ACTION ECONOMIQUE

Section d'investissement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
20	151 319,00	37 829,75	381 855,00	419 684,75
204	-	-	2 540 897,00	2 540 897,00
21	691 578,00	172 894,50	434 000,00	606 894,50
23	4 597 026,00	1 149 256,50	6 230 866,00	7 380 122,50
27	10 887,00	2 721,75	-	2 721,75

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D33-DE

BUDGET ACTION ECONOMIQUE

Section de fonctionnement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
011		-	2 522 215,00	2 522 215,00

BUDGET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Section d'investissement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
20	-	-	-	-
21	91 000,00	22 750,00	-	22 750,00
23	92 000,00	23 000,00	-	23 000,00

BUDGET PORT FLUVIAL

Section d'investissement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
20	-	-		-
21	-	-		-
23	14 000,00	3 500,00		3 500,00

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'investissement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
20	210 000,00	52 500,00	-	52 500,00
21	23 785,00	5 946,25	-	5 946,25
23	2 062 000,00	515 500,00	9 186 763,00	9 702 263,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 062-246200364-20211216-C161221_D33-DE

BUDGET EAU POTABLE

Section d'investissement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
20	133 350,00	33 337,50	111 700,00	145 037,50
21	125 734,00	31 433,50	-	31 433,50
23	1 375 200,00	343 800,00	3 762 705,00	4 106 505,00

BUDGET CREMATORIUM

Section d'investissement Chapitres	Crédits ouverts en 2021 hors CP liés à des AP et hors RAR	Plafond (25%) : crédits provisoires sur enveloppes annuelles	Crédits de Paiement 2022 provisoires sur AP votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du BP 2022
20	17 000,00	4 250,00	60 000,00	64 250,00
21	193 500,00	48 375,00	-	48 375,00
23	-	-	950 000,00	950 000,00

Précise que ces crédits seront inscrits aux chapitres concernés des budgets primitifs 2022 lors de leur adoption.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.